

StocaMine

Avenue Joseph Else – 68310 WITTELSHEIM

Tél. : 03.89.57.84.00 – Fax : 03.89.57.84.01

Plan d'Urgence Interne

Article 28 de l'Arrêté Préfectoral 970157 du 3 février 1997

« L'exploitant établira un plan d'intervention précisant notamment l'organisation, les effectifs affectés, le nombre, la nature et l'implantation des moyens de lutte contre un sinistre, répartis dans l'établissement, les moyens de liaison avec les Services d'Incendie et de Secours et le mode d'intervention en cas d'accident. »

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE	Page 1 sur 1
Numéro 001	Version D	CHAPITRE 0 : SOMMAIRE ET ABREVIATIONS	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/03

Fiche 001 : SOMMAIRE

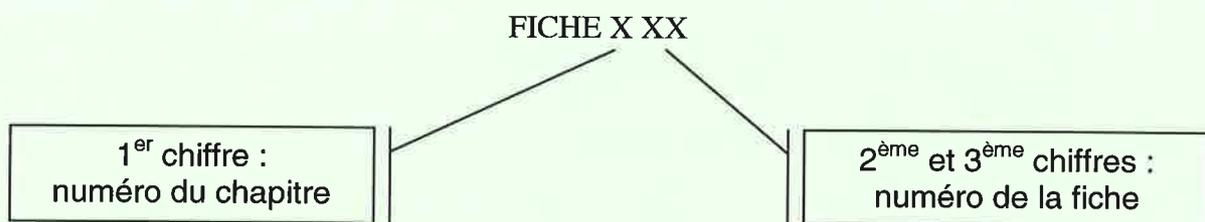
Ce chapitre d'introduction présente l'organisation du **Plan d'Urgence Interne** et de ses annexes, et définit les abréviations utilisées dans celui-ci.

La fiche 004 indique la liste des destinataires de tout ou une partie du document.

Fiche 001 : Sommaire
Fiche 002 : Sommaire du Plan d'Urgence Interne
Fiche 003 : Définition des abréviations
Fiche 004 : Liste de diffusion
Fiche 005 : Mise à jour

Numérotation :

Les fiches sont numérotées selon le principe suivant :



La pagination est propre à chaque fiche.

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 002	Version D	CHAPITRE 0 : SOMMAIRE ET ABREVIATIONS	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/03	

Fiche 002 : SOMMAIRE DU PLAN D'URGENCE INTERNE

Chapitre 0 : Sommaire et abréviations

Chapitre 1 : Situation géographique

Chapitre 2 : Connaissance du Centre

Chapitre 3 : Evaluation des risques

Chapitre 4 : Plan d'alerte

Chapitre 5 : Moyens de secours internes

Chapitre 6 : Organisation des secours

Chapitre 7 : *Chapitre supprimé*

Chapitre 8 : Fiches réflexes

Numéro
003Version
D

CHAPITRE 0 : SOMMAIRE ET ABREVIATIONS

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/09/03**Fiche 003 : DEFINITION DES ABREVIATIONS**

- EPI** : Equipe de Première Intervention
- ESI** : Equipe de Seconde Intervention
- RIA** : Robinet Incendie Armé
- ARI** : Appareil Respiratoire Isolant
- FID** : Fiche d'Identification de Déchet
- SDIS** : Service Départemental D'incendie et de Secours
- CMIC** : Cellule Mobile d'Interventions Chimiques

Numéro
004Version
ICHAPITRE 0 : SOMMAIRE ET ABREVIATIONS
LISTE DE DIFFUSIONCréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/2011**Fiche 004 : LISTE DE DIFFUSION**

DESTINATAIRES	VERSION A DU 01/09/1998	VERSION H DU 01/12/2008	VERSION I DU 01/10/2011
Préfecture du Haut-Rhin, Monsieur le Préfet		01/01/08	01/10/11
Sous-préfecture de Thann, Madame la Sous-Préfète ou Monsieur le Sous-préfet		01/01/08	01/10/11
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement- Strasbourg		01/01/08	01/10/11
SDIS du Haut-Rhin - Colmar		01/01/08	01/10/11
M. ROLLET, Président Directeur Général StocaMine		01/01/08	01/10/11
M. ROMAN, Directeur technique des MDPAs, Directeur Général Délégué de StocaMine		01/01/08	01/10/11
M. LIBERDA, responsable des installations fond des MDPAs		01/01/08	01/10/11
KOPEX s/c MDPAs		01/01/08	01/10/11
Accueil StocaMine	01/09/98	01/01/08	01/10/11
M. HAEGELIN, responsable stockage StocaMine	20/07/99	01/01/08	01/10/11
M. DRENDEL, responsable sécurité et services généraux StocaMine	20/07/99	01/01/08	01/10/11

Numéro
005Version
ICHAPITRE 0 : SOMMAIRE ET ABREVIATIONS
MISES A JOURCréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11**Fiche 005 : MISES A JOUR**

Date	Fiche(s) modifiée(s) ou ajoutée(s)	Validation	Approbation
01/09/98	Elaboration du document – Version A		
22/05/00	Révision du document – Version B		
21/05/02	Révision du document – Version C		
01/07/03	Révision du document – Version D Chapitre 4 : 401 à 406 Suppression de la fiche 407		
01/09/03	Révision du document – Version D Chapitres 0, 1, 2, 3, 5, 6 et 8 Suppression des chapitres 7 et 9		
01/09/04	Révision du document – Version E Fiches 004-005-202-503-604-803		
01/11/06	Version E1 Fiche 206		
01/09/07	Révision du document – Version F Fiches 004-005-102-104-105-202-203- 303-404-405-406-503-604-803		
01/01/08	Révision du document – Version G Fiches 004-005-202-305-402-403- 404-405-506-602-804		
01/12/08	Révision du document – Version H Fiches 004-005-404-405-406-504-505- 602-603-604-803-804		
01/10/11	Révision du document – Version I Fiches 004-005-202-203-204-205-206- 302-303-304-305-402-403-404-405-406- 502-503-505-506-507-602-604-802-803	G. DRENDEL – responsable sécurité	J. ROMAN – Directeur Général Délégué

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 101	Version D	CHAPITRE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/03	

Fiche 101 : SOMMAIRE

Ce chapitre présente l'activité de Stocamine et sa situation géographique par rapport à son environnement direct. Il présente également les différentes voies d'accès externes et internes du site.

Fiche 101 : Sommaire
Fiche 102 : Activité
Fiche 103 : Situation du site et plans d'accès
Fiche 104 : Environnement direct du Centre
Fiche 105 : Réseau hydrogéologique
Fiche 106 : Rose des vents

Numéro
102Version
F

CHAPITRE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/09/07

Fiche 102 : ACTIVITE

Après l'incendie du 10 septembre 2002, l'activité de stockage de nouveaux déchets a été suspendue.

La société STOCAMINE, implantée sur le carreau de la mine Joseph-Else à Wittelsheim, poursuit, depuis septembre 2002, une mission de surveillance du stockage souterrain réversible de déchets industriels ultimes. Le stockage est situé dans des cavités à environ 600 m sous terre, dans des bancs de sel gemme.

Les 13 groupes de déchets :

1. Sels de trempe cyanurés
2. Sels de trempe non cyanurés
3. Déchets arséniés
4. Déchets chromiques
5. Déchets mercuriels
6. Terres polluées et résidus souillés de fabrication
7. Résidus de l'électronique
8. Déchets de galvanisation, rétentats de filtration
9. Résidus provenant de l'incinération de déchets
10. Produits phytosanitaires non organiques
11. Catalyseurs usés
12. Déchets de laboratoire
13. Déchets contenant de l'amiante

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :

Désignation de l'activité : Centre de stockage de déchets industriels en mine

Rubrique(s) de la nomenclature :

Installation d'élimination de déchets industriels provenant d'installations classées :

167 A : Station de transit

167 B : Décharge

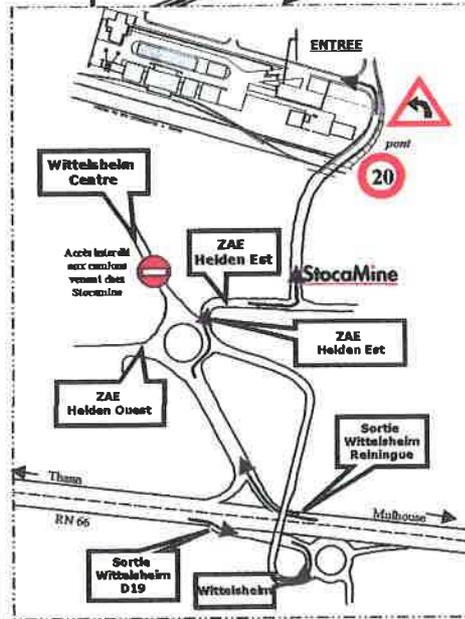
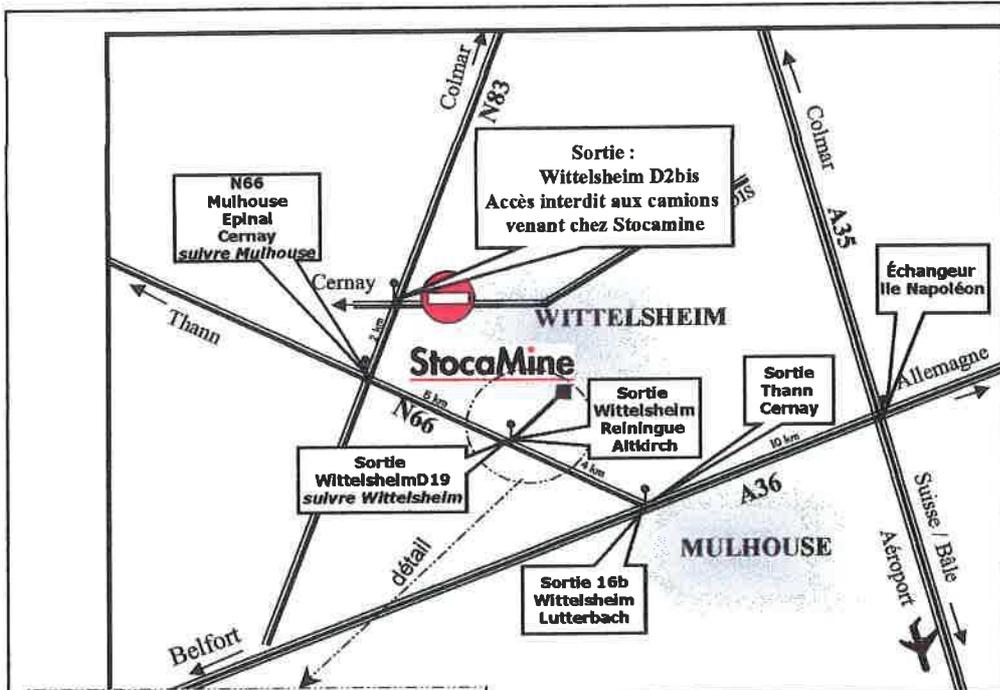
Arrêté d'autorisation :

Arrêté Préfectoral n° 970157 du 03 février 1997

Permis de construire :

Obtenu le 27 octobre 1997

Fiche 103 : SITUATION DU SITE ET PLANS D'ACCES



Accès à STOCAMINE

En venant de Lyon:

A36 - sortie 16b « Wittelsheim - Lutterbach »
puis sur N66 - sortie « Wittelsheim - Reiningue »

En venant de Strasbourg (par autoroute)

A36 - sortie « Thann Cernay »
puis sur N66 - sortie Wittelsheim - Reiningue

En venant de Colmar par RN83

sortie « N66 Mulhouse -Epinal-Cernay »
suivre « Mulhouse »,
puis sortie « D19 Wittelsheim »

Adresse Géographique

StocaMine

Z.I. HEIDEN EST
68310 WITTELSHEIM
Tél: 03.89.57.84.00
Fax: 03.89.57.84.01

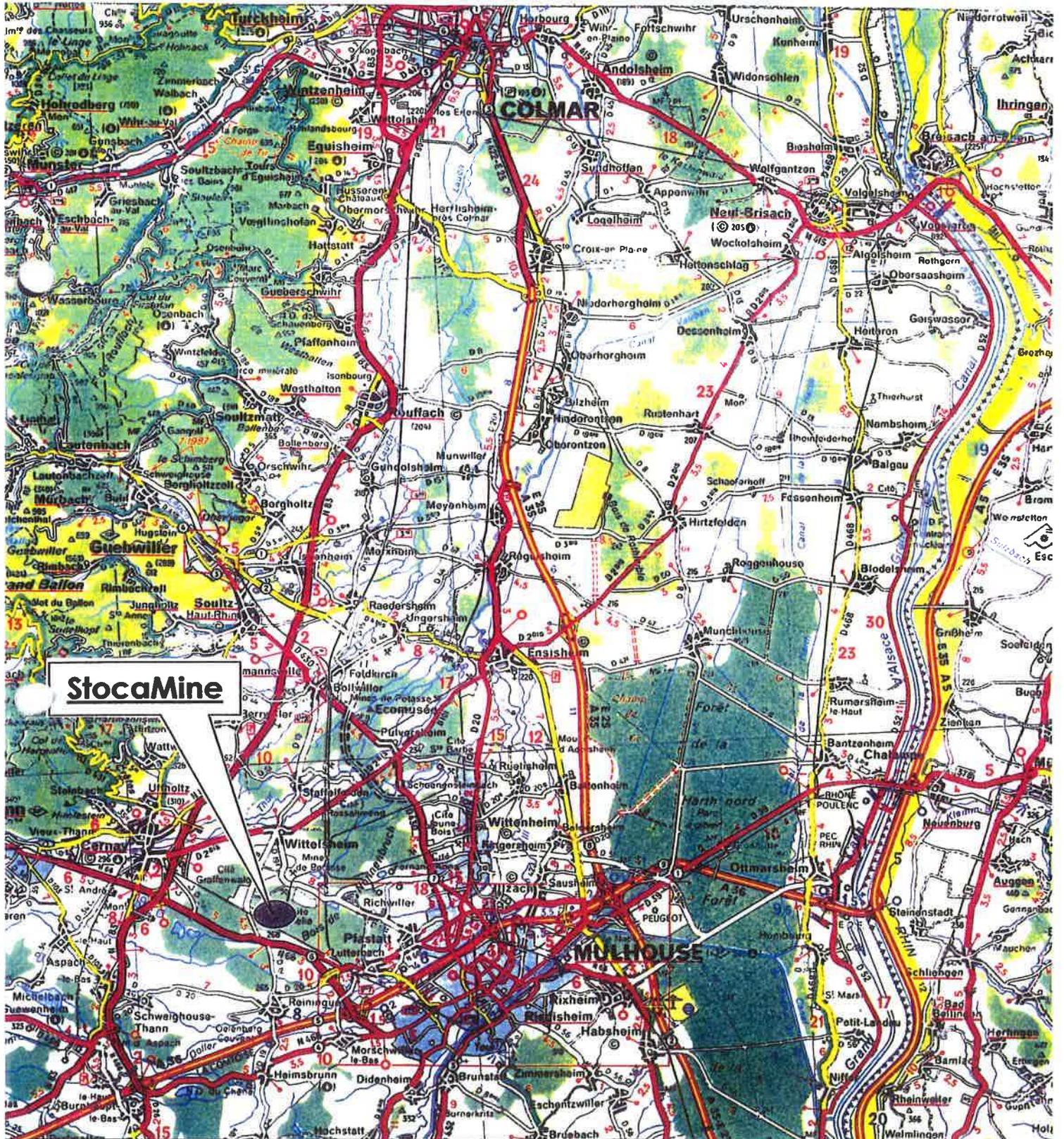
Numéro
103

Version
D

CHAPITRE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/09/03

Plan d'accès échelle : 1/200.000^{ème}



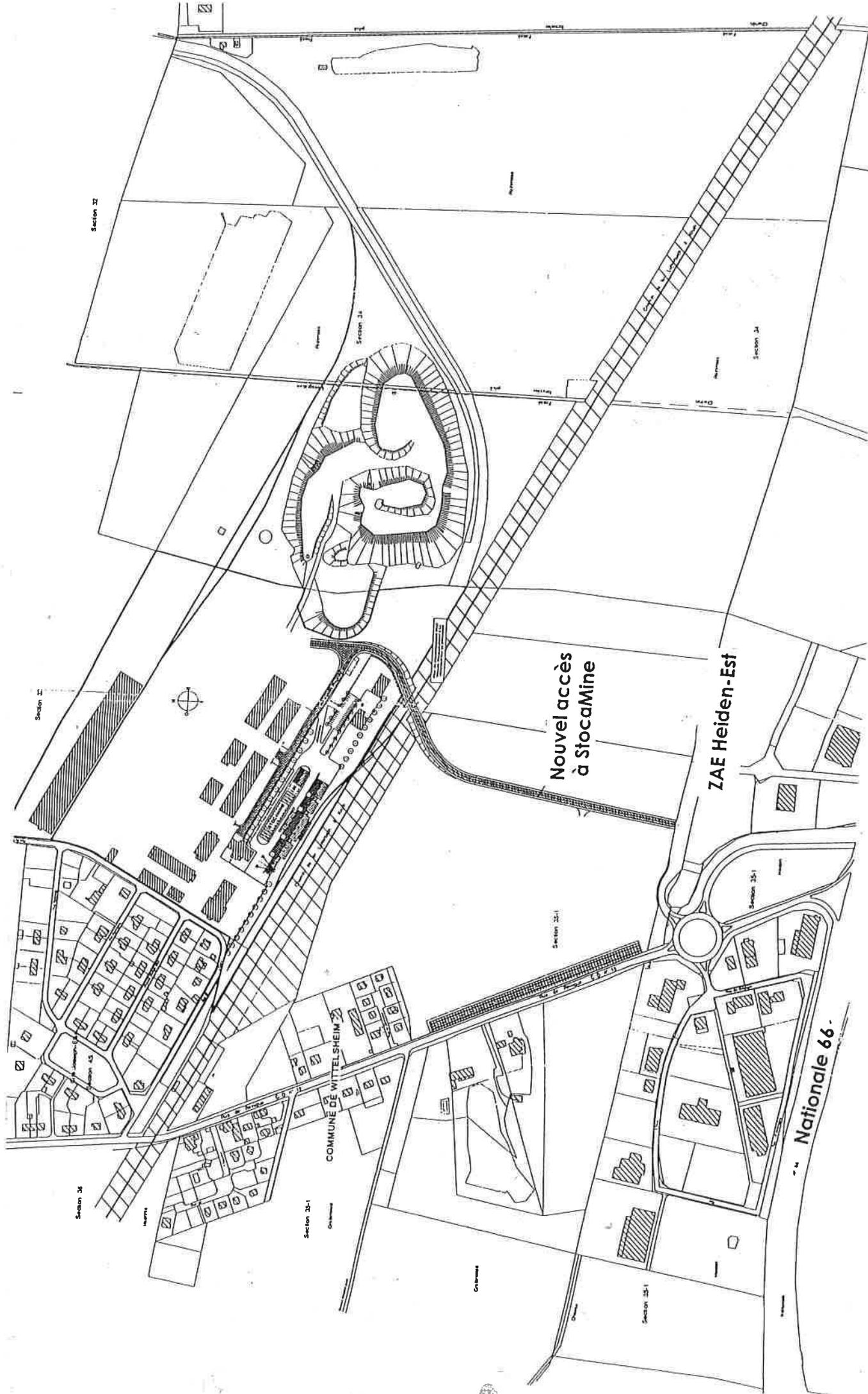
StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 104	Version F	CHAPITRE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/07	

Fiche 104 : ENVIRONNEMENT DIRECT DU CENTRE

StocaMine est situé sur l'ancien carreau de la Mine Joseph Else à Wittelsheim.

Les zones bordant le centre de stockage sont les suivantes :

- **Du nord au nord est** : le carreau Joseph Else sur une largeur de 250 m, puis une zone de taillis, et la gravière de l'entreprise Michel, actuellement en exploitation.
- **Du nord-est au sud-est** : le carreau Joseph Else sur une distance de 300 m, l'ancien terril de la mine et , au-delà, le site boisé de l'étang du Rothmoos.
- **Du sud-est à l'ouest** : la voie ferrée SNCF Mulhouse-Kruth longeant le carreau ainsi qu'une zone d'activité en développement en direction de la voie rapide.



StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 105	Version F	CHAPITRE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/07	

Fiche 105 : RESEAU HYDROGEOLOGIQUE

1. Eaux de surface :

Le réseau hydrogéologique des eaux de surface avoisinantes est constitué par :

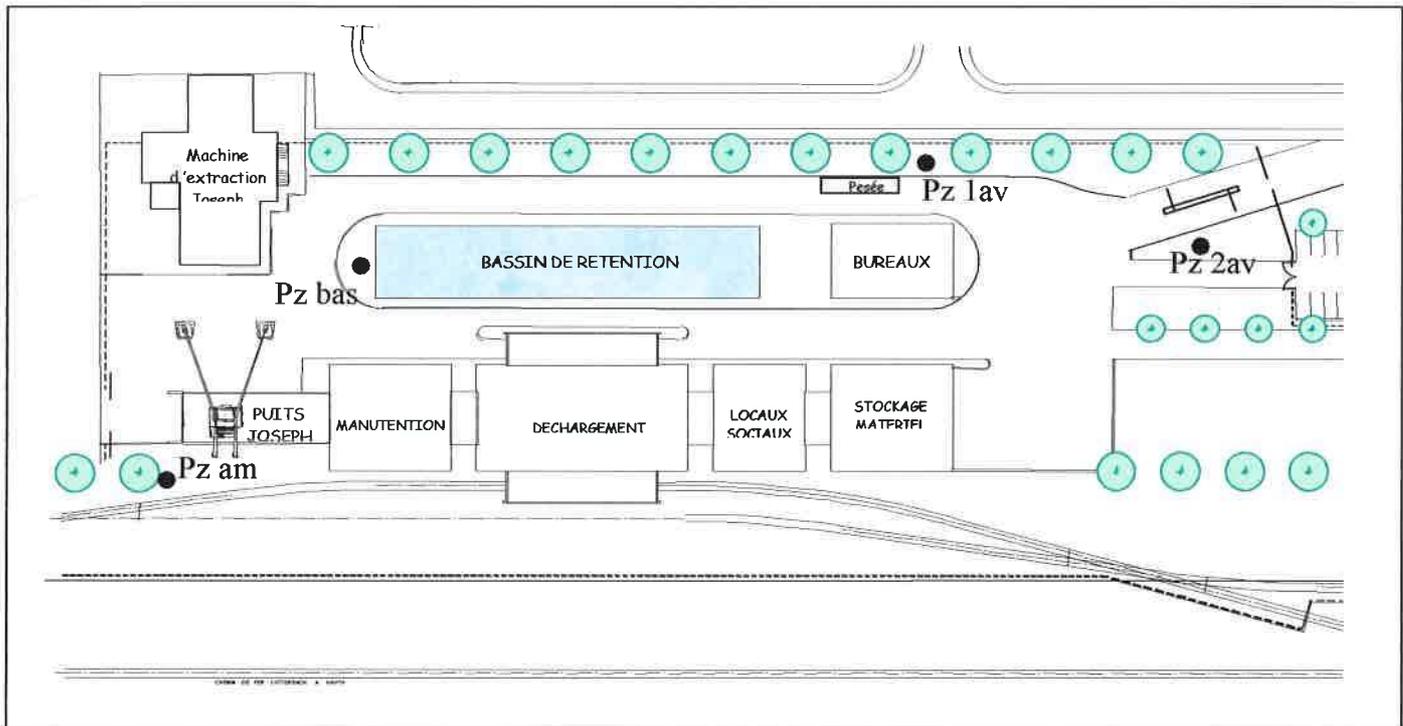
- un ruisseau passant à l'est du terriil Joseph Else. Ce ruisseau alimente l'étang et le marais de Rothmoos à environ 800m à l'est
- le plan d'eau de Reiningue à 1 km au sud
- les cours d'eau les plus proches sont :
 - La Doller à 4 km au sud,
 - La Thur à 3 km au nord-ouest

2. Eaux de nappe

Piézométrie : la nappe phréatique, dans le secteur Joseph Else, a une épaisseur de 20 à 25 m. Elle s'écoule du sud-ouest vers le nord-est à une vitesse de 3m/jour.

Les captages et la station de pompage pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération Mulhousienne sont distants d'environ 5 km et se situent dans le bassin de la Doller, différent de celui de Joseph Else.

Une étude hydrogéologique, réalisée par le SGAL/BRGM en 1988 a démontré que, même en période de hautes eaux exceptionnelles, il ne pouvait y avoir migration des eaux du secteur Joseph Else vers la zone de captage de Mulhouse (Rapport 88 SGN661 ALS, août 1988).

Implantation des piézomètres

Le site dispose de 4 piézomètres :

- **Pz am** (piézomètre amont), **Pz av1** et **Pz av2** (piézomètres aval) sont dédiés à la surveillance de la nappe dans le cadre des activités du site.
- **Pz bas** a pour vocation la mesure en continu du niveau piézométrique à l'amont immédiat du bassin de rétention.

Numéro
106

Version
D

CHAPITRE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE

Créé le : 22/05/00

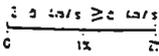
Modifié le : 01/09/03

Fiche 106 : ROSE DES VENTS

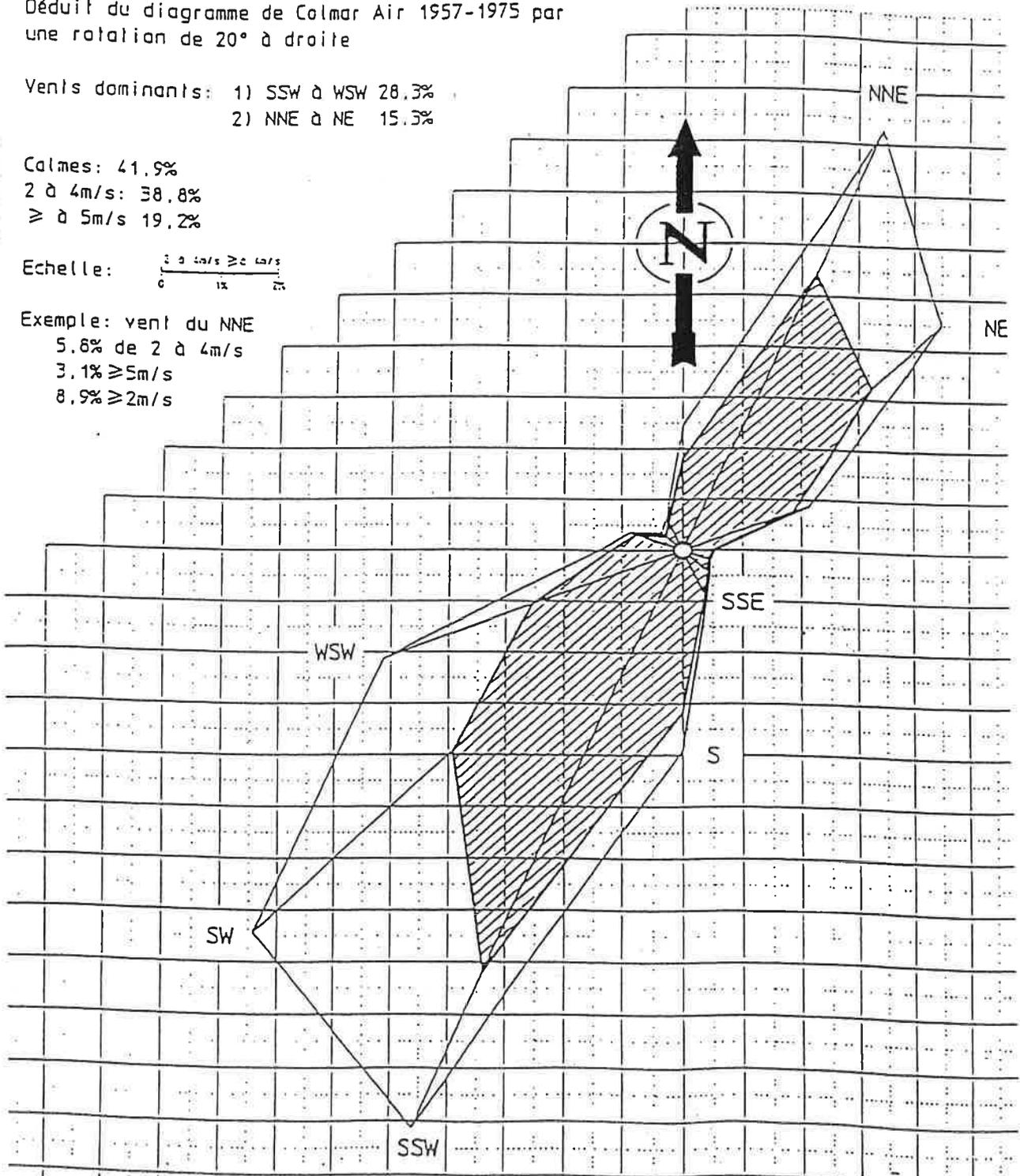
Déduit du diagramme de Colmar Air 1957-1975 par
une rotation de 20° à droite

Vents dominants: 1) SSW à WSW 28.3%
2) NNE à NE 15.3%

Calmes: 41.9%
2 à 4m/s: 38.8%
≥ à 5m/s: 19.2%

Echelle: 

Exemple: vent du NNE
5.8% de 2 à 4m/s
3.1% ≥ 5m/s
8.9% ≥ 2m/s



Numéro
201Version
DCHAPITRE 2 : CONNAISSANCE DU CENTRE
SOMMAIRECréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/09/03

Fiche 201 : SOMMAIRE

Ce chapitre présente le Centre de stockage, son fonctionnement et identifie l'ensemble des réseaux du site.

Fiche 201 : Sommaire

Fiche 202 : Horaires d'ouverture et organisation

Fiche 203 : Plan des installations

Fiche 204 : Réseaux électriques et accès au poste électrique

Fiche 205 : Réseau d'alimentation en eau incendie

Fiche 206 : Collecte des effluents liquides

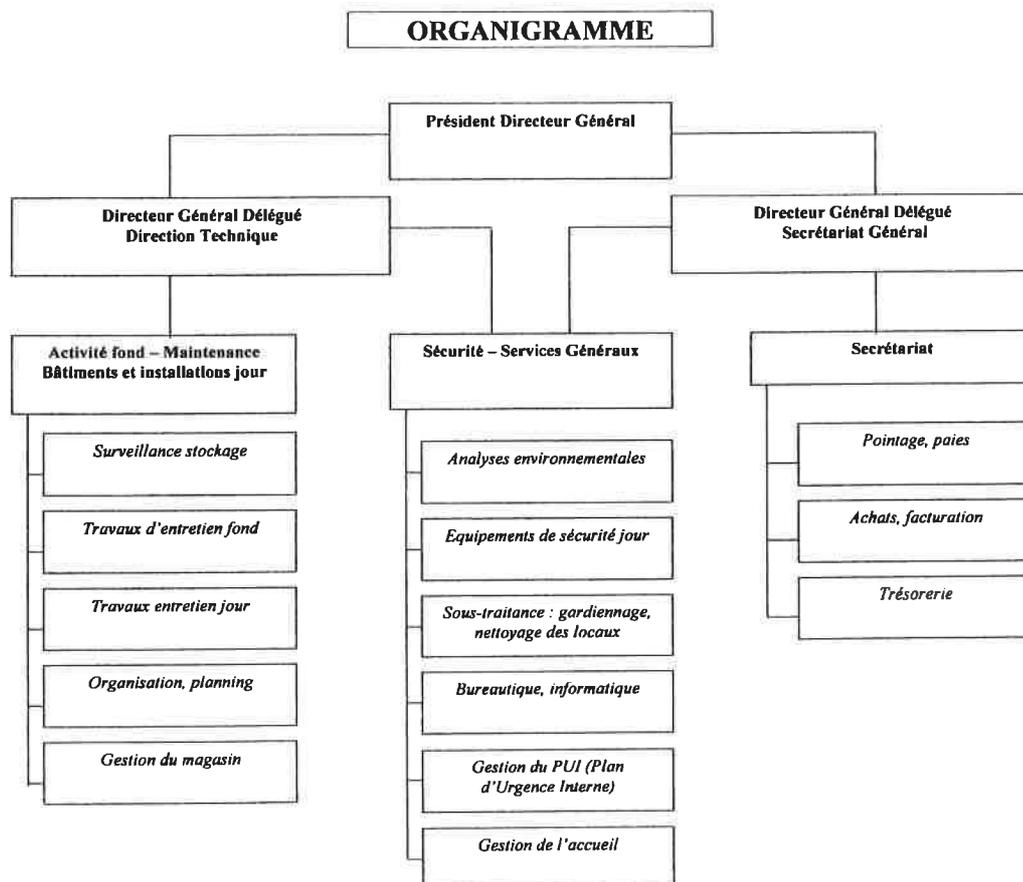
Fiche 202 : HORAIRE D'OUVERTURE - ORGANISATION

Le personnel STOCAMINE est présent sur site du lundi 5h00 au samedi 5h00.

En dehors de ces horaires, les WE et jours fériés, une présence permanente est assurée à l'accueil par une société de surveillance, et une personne d'astreinte est joignable à tout moment.

Organisation :

Depuis l'incendie du 10 septembre 2002, Stocamine ne stocke plus de nouveaux déchets. L'entreprise a pour mission de surveiller les installations et les déchets stockés en mine.



StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 3
Numéro 203	Version I	CHAPITRE 2 : CONNAISSANCE DU CENTRE LES INSTALLATIONS	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Fiche 203 : Les installations

En surface (voir plan page 2)

- Les bureaux et locaux administratifs de StocaMine, MDPA et Kopex
- Les locaux sociaux
- Le Local déchargement : hangar de stockage, laboratoire d'analyse, infirmerie, local technique (TGBT)
- Le Local manutention, avec accès au puits Joseph.
- Le parking et voies d'accès
- Le bassin de rétention permet de récolter les effluents en cas d'épandage ou d'incendie (voir fiche 206).

Les ensembles puits et machines d'extraction Joseph (entrée d'air du stockage) et Else (retour d'air) dépendent du domaine minier (au sens des conventions MDPA-Stocamine)

Au fond (voir plan page 3)

- Les galeries de circulation,
- Les blocs de stockage des déchets,
- L'échantillothèque où sont entreposés tous les échantillons des déchets réceptionnés
- Le local gasoil : petit entretien et réserve gasoil (cuve de 1000 litres),
- Le Garage d'entretien des véhicules au fond et le stockage huile.

La traçabilité assurée lors de toutes les phases de réception des déchets, permet de connaître de façon précise la nature et la localisation des déchets au fond.

Une zone d'accès réglementé a été définie suite à l'incendie du 10-09-02 : le port de protections individuelles spécifiques y est obligatoire.

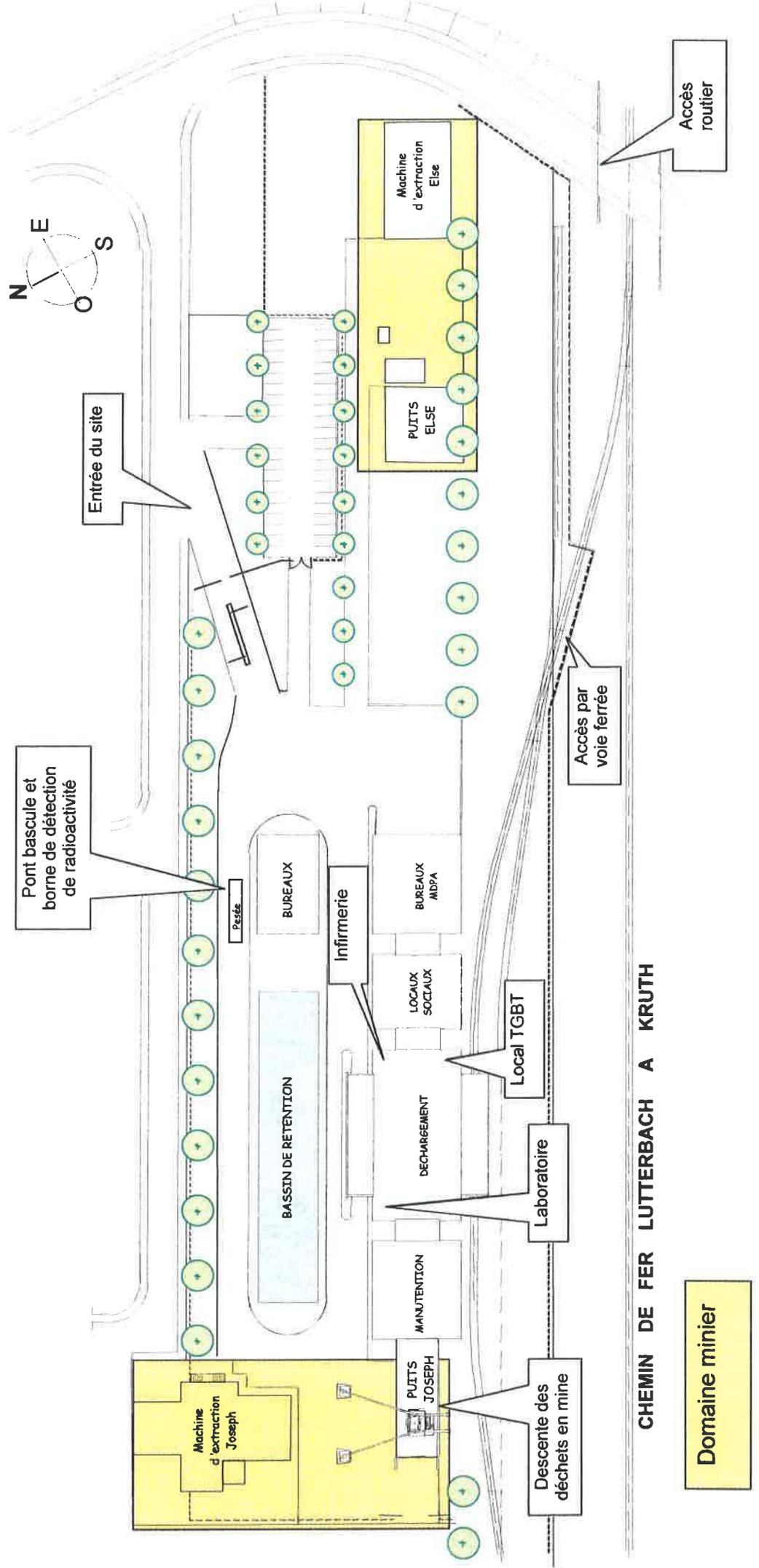
Numéro
203

Version
I

CHAPITRE 2 : CONNAISSANCE DU CENTRE
LES INSTALLATIONS

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11

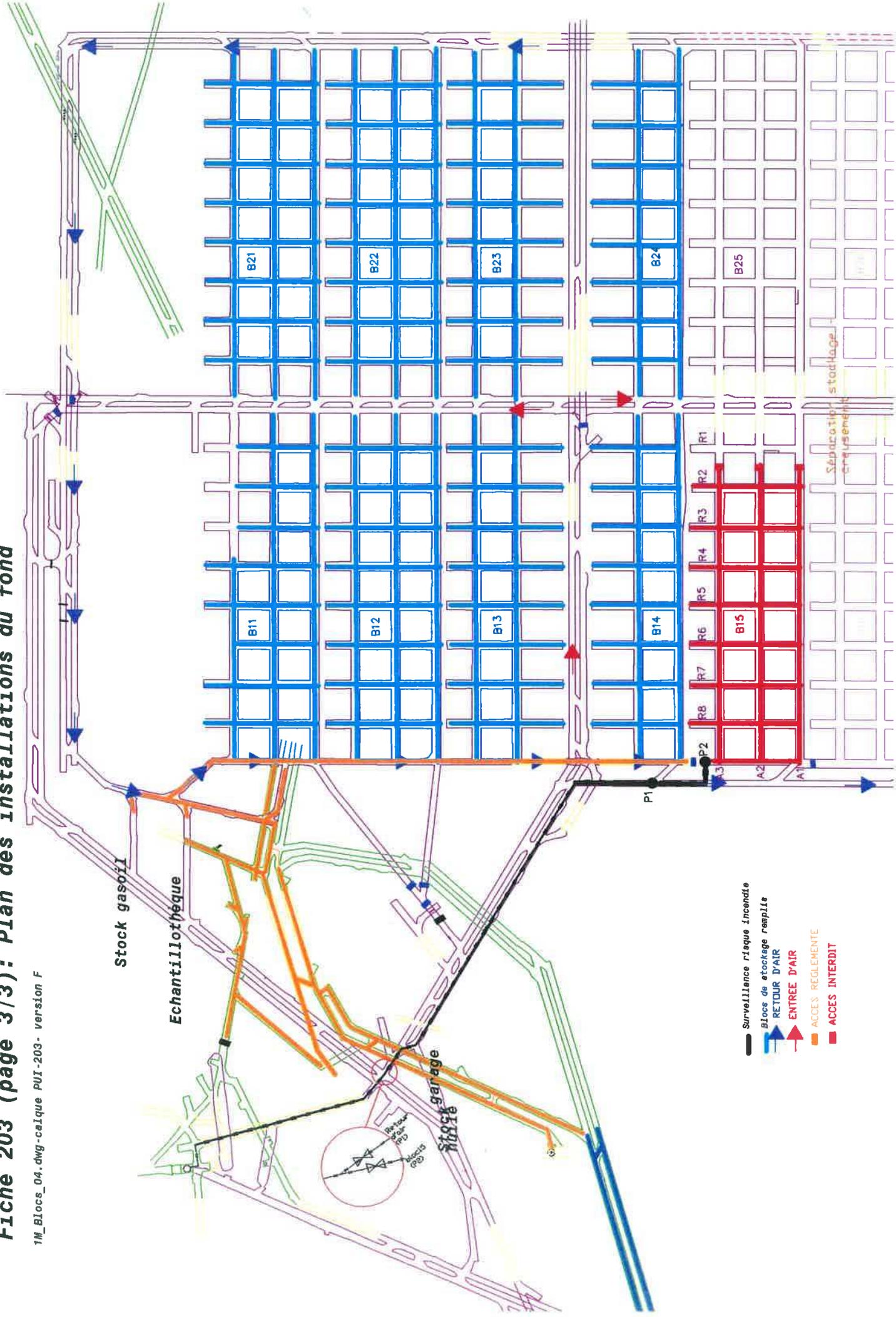
PLAN DES INSTALLATIONS DE SURFACE



PLAN D'URGENCE INTELLIGENT

Fiche 203 (page 3/3): Plan des installations du fond

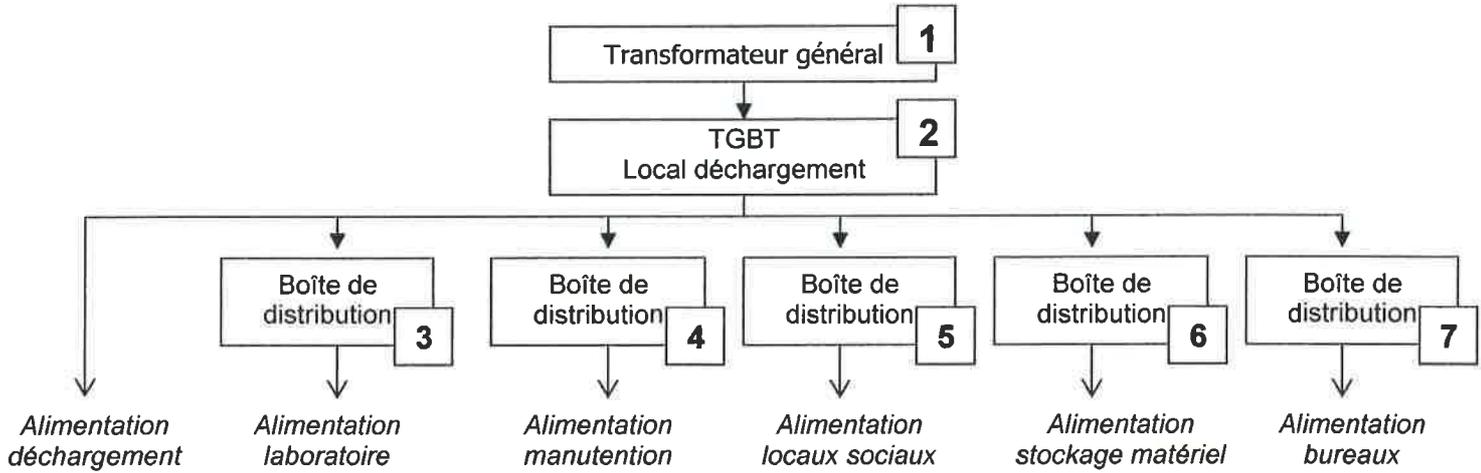
1M_Blocs_04.dwg-calque PUI-203- version F



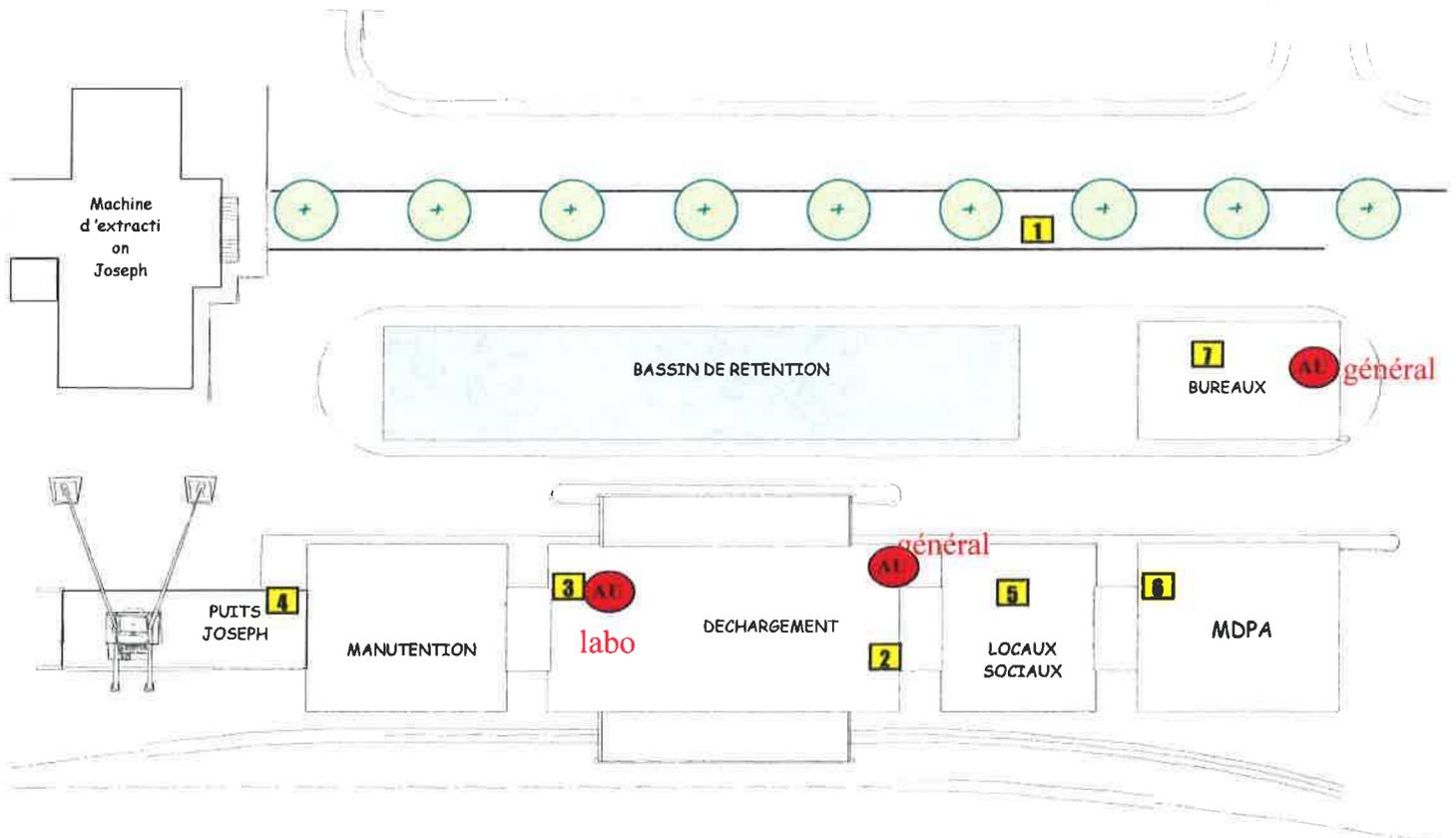
Fiche 204 : RESEAUX ET ACCES AUX POSTES ELECTRIQUES

L'ensemble des schémas développés du réseau électrique jour est disponible chez le responsable stockage et aux archives

Synoptique du fonctionnement



Localisation des boîtes de distribution ¹ et Arrêts d'Urgence ^{AU}

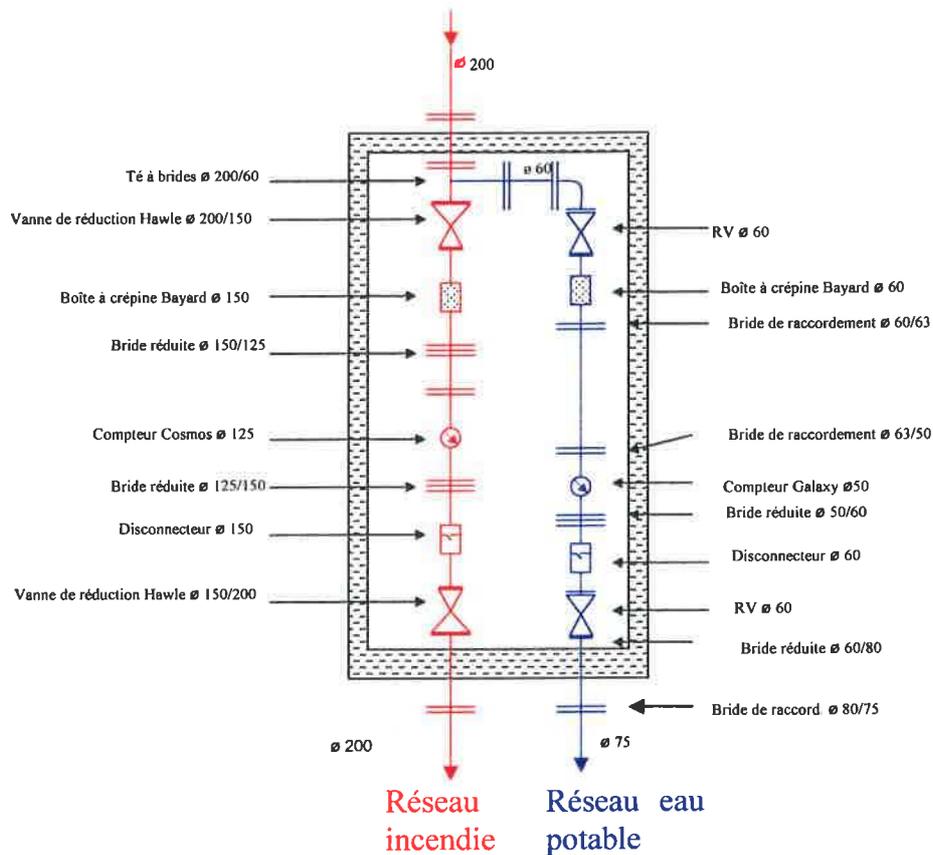


Remarque : les Arrêts d'Urgence ne coupent pas l'alimentation des circuits ondulés.

Fiche 205 : RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU

La pression d'eau sur le réseau d'alimentation peut être visualisée à l'accueil.

Schéma du regard de comptage :



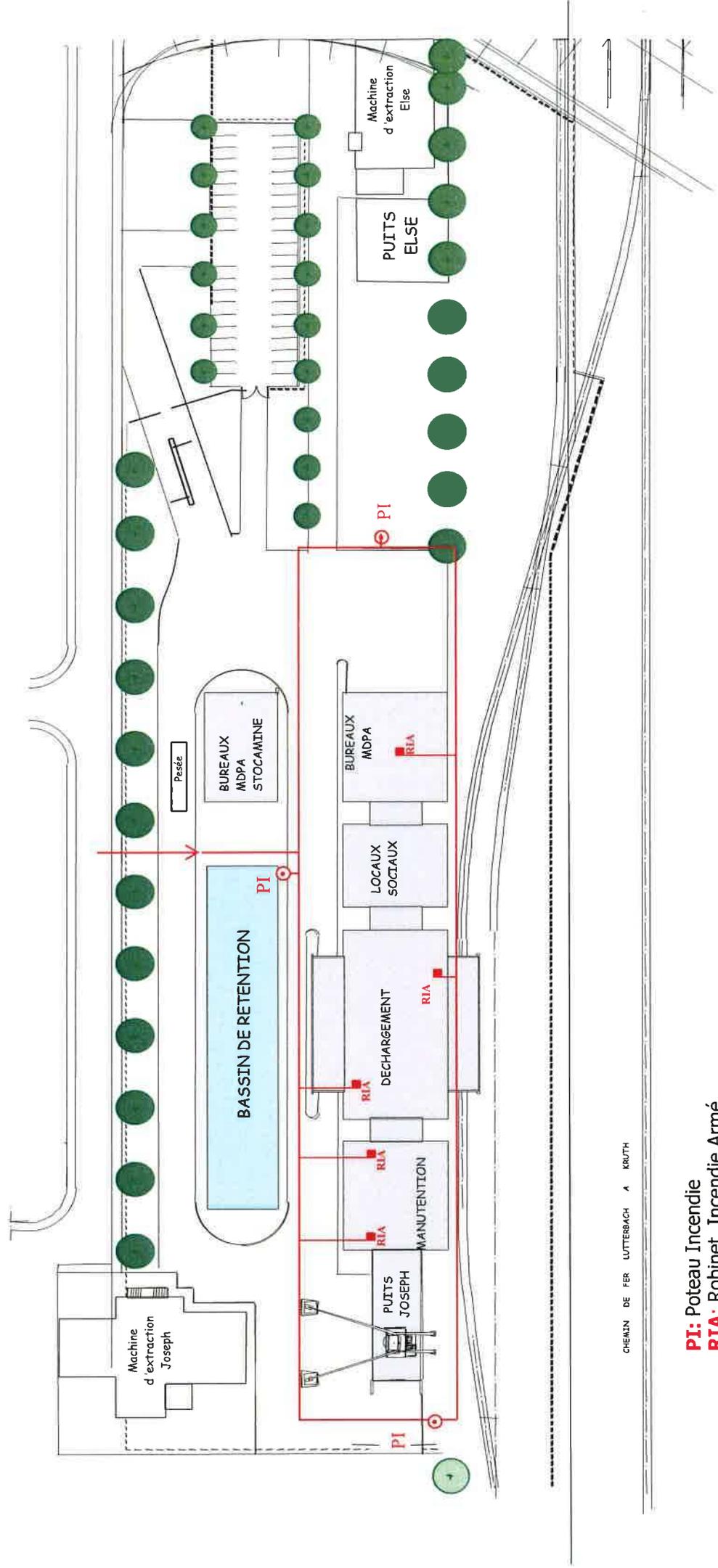
Numéro
205

Version
I

CHAPITRE 2 : CONNAISSANCE DU CENTRE
RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11

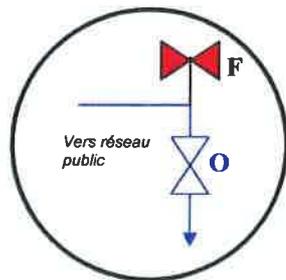
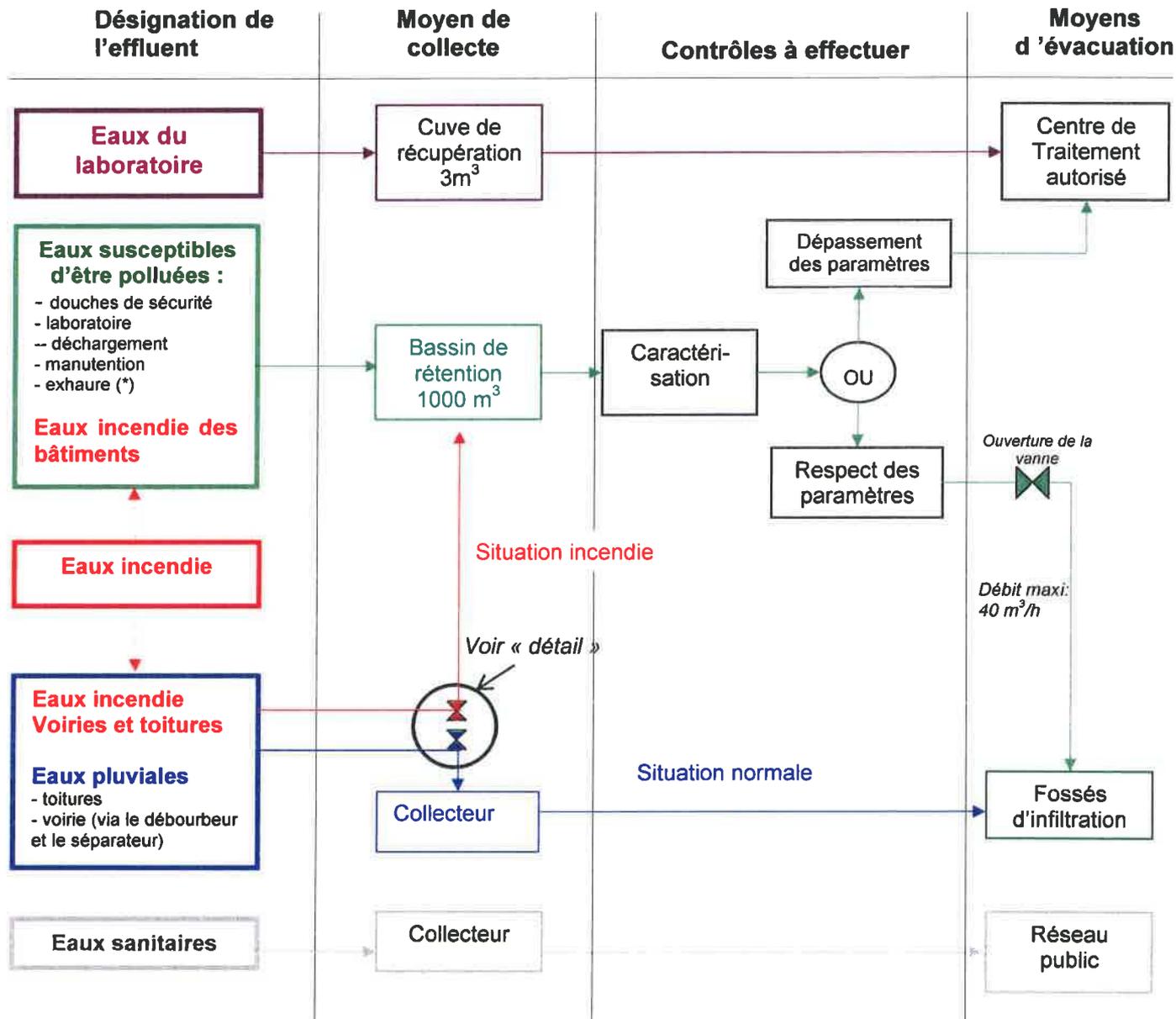
Schéma du réseau incendie



CHEMIN DE FER LUTTERBACH A KRUTH

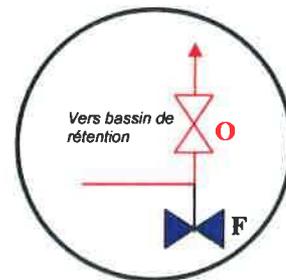
PI: Poteau Incendie
RIA: Robinet Incendie Armé

Fiche 206 : COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES



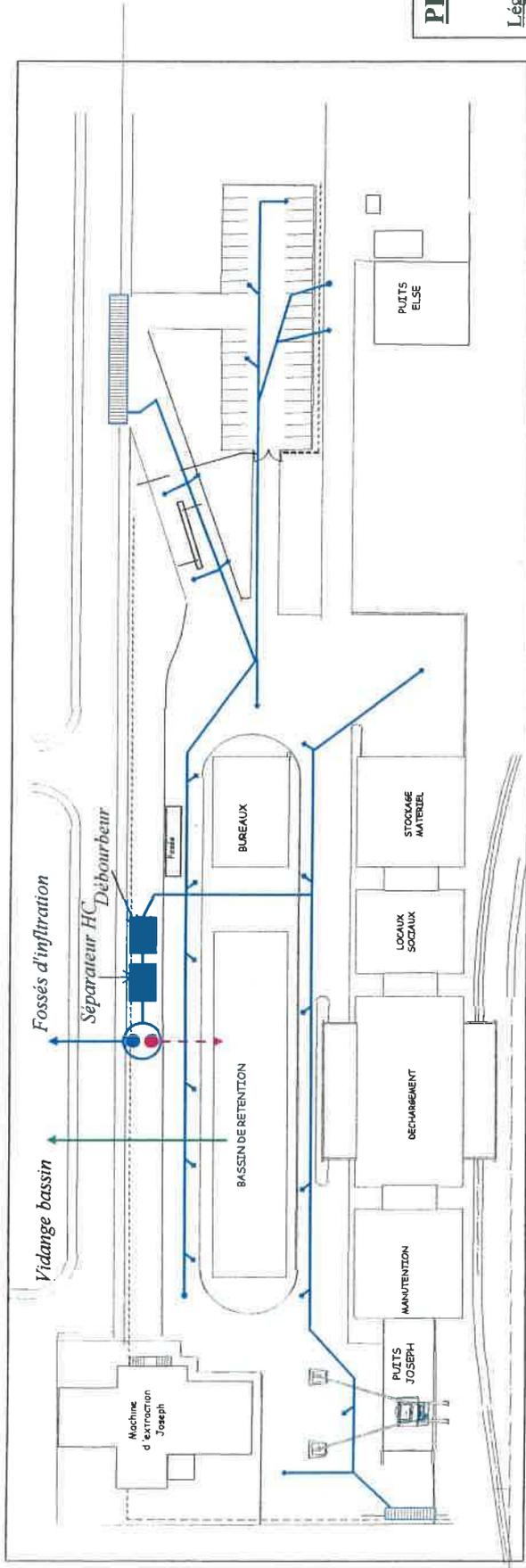
Situation normale

« détail »



Situation incendie

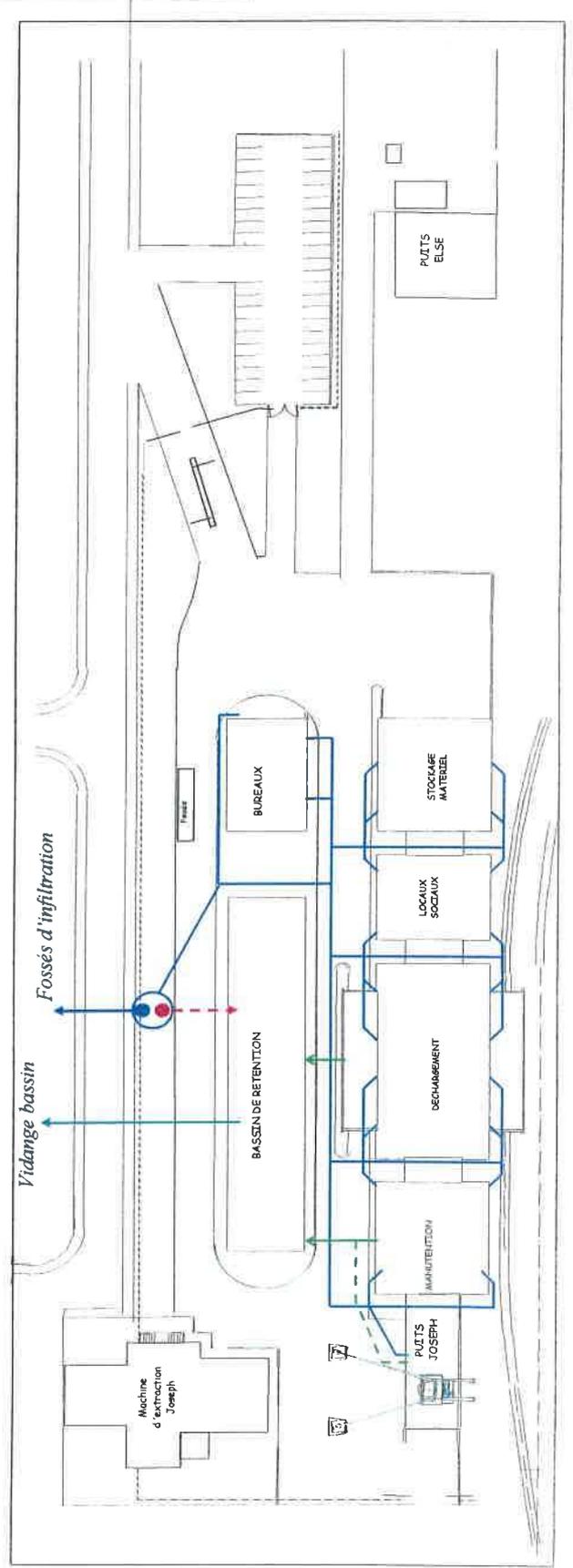
(*)Eaux d'exhaure : provenance fond Joseph
- puisard
- fosse de remplissage des engins



**PLAN SCHEMATIQUE
DES RESEAUX**

Légende :

- Eaux du bassin de rétention
- Eaux pluviales voirie et toitures
- - - Eaux d'exhaure Joseph
- Eaux de surface bâtiments
- Eaux d'incendie



StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 301	Version F	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES SOMMAIRE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/07	

Fiche 301 : SOMMAIRE

Fiche 301 : Sommaire

Fiche 302 : Évaluation du risque incendie au jour

Fiche 303 : Risque incendie au fond

Fiche 304 : Risque chimique

Fiche 305 : Présence de grisou

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 302	Version D	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES RISQUE INCENDIE AU JOUR	Créé le : 31/01/01 Modifié le : 01/09/03	

FICHE 302 : EVALUATION DU RISQUE INCENDIE AU JOUR

Le risque incendie est identifié en fonction des différentes classes de feux sur le plan des installations page suivante

Classification des feux .

Classe A : Feux de matières solides (bois, papier, tissus,...) produisant flammes et braises.

Classe B : Feux de liquides (essence, huile,...) et de solides liquéfiables (paraffine, graisse,...) produisant uniquement des flammes.

Classe C : Feux de gaz (acétylène, gaz de ville, propane,...) .Ces mélanges peuvent être explosifs. On ne doit éteindre un feu de gaz qu'après en avoir coupé l'alimentation.

Classe D : Feux de métaux (magnésium, zinc, aluminium...). L'emploi de l'eau est interdite pour l'extinction.

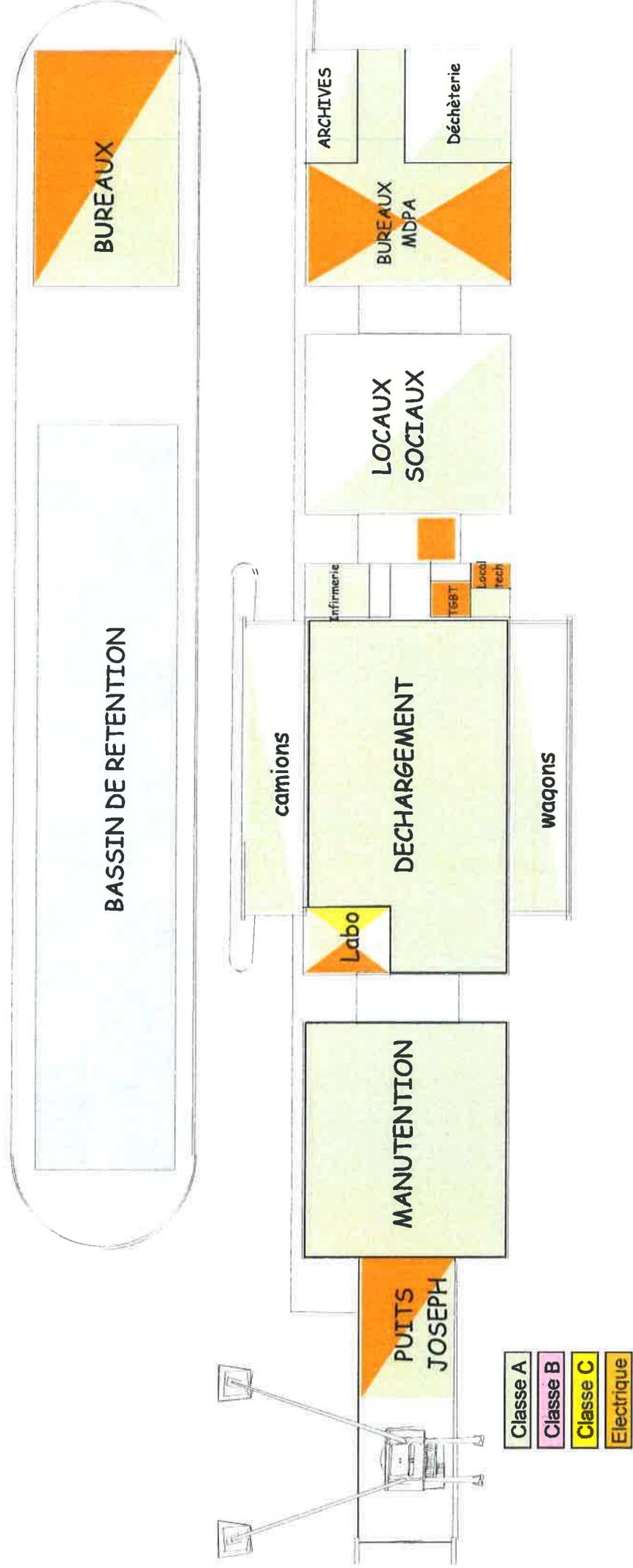
Feux d'origine électriques

Un incendie en surface (bâtiments déchargement et manutention) pourrait de plus, mettre en cause les déchets réceptionnés ou en cours de déchargement. Ces déchets, soumis à de fortes chaleurs, sont susceptibles de produire des émanations gazeuses (voir fiche 304).

De même un incendie en surface pourrait avoir des répercussions au fond du fait de l'entraînement des fumées par le puits Joseph (entrée d'air du stockage).

Stocamine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 302	Version I	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES RISQUE INCENDIE AU JOUR		Créé le : 31/01/01 Modifié le : 01/10/11

CARTOGRAPHIE DU RISQUE INCENDIE AU JOUR



StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 303	Version I	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES RISQUE INCENDIE AU FOND	Créé le : 31/01/01 Modifié le : 01/10/11	

FICHE 303 : RISQUE INCENDIE AU FOND

Les différents risques d'incendie au fond sont les suivants :

- Incendie d'un véhicule minier dans les voies de circulation,
- Incendie d'origine électrique (armoire,...),
- Incendie au stockage gasoil,
- Incendie suite à des travaux par point chaud (garage, zone franche),
- Incendie dans les blocs de stockage (ayant une source externe ou interne aux déchets).

1. Incendie d'un véhicule minier dans les voies de circulation :

Ce type de sinistre, ne mettrait en jeu que le véhicule concerné et les déchets qu'il transporte, sans autre voie de propagation possible. Les fumées quant à elles seront entraînées dans l'ensemble des galeries du fond situées en aval aérage.

Cas particulier : en cas d'incendie déclenché au niveau de la recette Joseph, les fumées sont entraînées à la fois dans les galeries Stocamine, et dans les galeries MDPA.

2. Incendie d'origine électrique :

Ce type d'incendie ne concernerait que l'installation électrique elle-même ; le risque de propagation est fort peu probable.

3. Incendie au stockage gasoil :

Le stockage gasoil est isolé de l'ensemble des galeries de circulation et de stockage des déchets par une porte coupe-feu en entrée d'air, et en sortie d'air, un mur coupe feu muni d'une trappe en liaison directe avec le retour d'air du stockage. Un incendie dans ce local ne pourra pas se propager ailleurs, et devrait être maîtrisé par isolement.

4. Incendie suite à des travaux par point chaud :

Les travaux par point chaud au fond sont régis par le RGIE et des consignes strictes sont appliquées. Ils ne peuvent avoir lieu qu'à l'intérieur de la zone franche (voir fiche 305) dont fait partie le garage, et en prenant des précautions qui permettent d'intervenir immédiatement.

Le déclenchement d'un incendie au garage est donc très peu probable. Il aurait des conséquences physiques limitées à ce lieu, mais les fumées seraient entraînées dans l'ensemble du stockage puisqu'il n'existe aucun moyen d'isolement du garage en lui-même.

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 2 sur 2
Numéro 303	Version I	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES RISQUE INCENDIE AU FOND	Créé le : 31/01/01 Modifié le : 01/10/11	

5. Incendie dans les blocs de stockage :

Un incendie dans les blocs de stockage peut avoir deux origines :

- origine externe aux déchets (activité humaine) : l'incendie débute par exemple par l'inflammation d'un véhicule minier et est transmis aux déchets stockés. Il se propagera ensuite dans le bloc de stockage concerné, par le biais des bigbags et palettes, pouvant occasionner des dégagements gazeux au niveau des déchets soumis à de fortes températures. Un tel incendie suppose une activité humaine : ainsi une première intervention peut avoir lieu afin de limiter les conséquences et l'étendue du sinistre.

- origine interne aux déchets : bien qu'étant ininflammables et stables, il ne peut être exclu la possibilité d'auto-inflammation des déchets (notamment dans le cas où une non conformité n'aurait pu être constatée à l'arrivée sur site). Un tel scénario est possible même en dehors des heures de présence du personnel, rendant impossible une intervention rapide qui permettrait de circonscrire le sinistre rapidement. Il pourra être détecté par le biais de la centrale de détection incendie. Il se propagerait dans le bloc de stockage concerné par le biais des palettes et bigbags, pouvant occasionner des émissions de gaz au niveau des déchets soumis à de fortes températures.

Dans tous les cas, un incendie au fond risque d'influencer la tenue des galeries soumises à de fortes chaleurs.

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 304	Version I	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES RISQUE CHIMIQUE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

FICHE 304 : RISQUE CHIMIQUE

Les déchets réceptionnés et stockés à STOCAMINE sont des déchets ultimes, solides et conditionnés (en bigbags, fûts ou containers). Ils ne présentent pas de risque particulier en fonctionnement normal, puisque le conditionnement offre une barrière d'exposition.

Ils respectent les **critères d'exclusion** définis dans l'arrêté Préfectoral (titre 2 – art.11.1.2):

- *tout déchet non ultime*
- *les produits radioactifs*
- *les produits toxiques biologiques*
- *les produits volatils*
- *les produits explosibles*
- *les produits inflammables*
- *les produits gazeux et liquides*
- *les produits volumétriquement instables*
- *les déchets provenant de collecte sous forme de mélanges indéfinissables*
- *les produits réagissant avec l'eau en donnant des produits explosibles ou inflammables ou des gaz*
- *les produits réagissant avec le sel gemme en donnant des produits explosibles ou inflammables ou des gaz*
- *les produits thermiquement instables*
- *les produits à caractère comburant ou oxydant fort susceptibles de réagir avec le sel gemme*

Chaque lot de déchets est identifié par un numéro unique (CAP), qui permet de retrouver à chaque instant :

- le dossier complet du client (origine du déchet),
- les résultats d'analyses et sa composition,
- le positionnement du déchet dans le stockage.

En situation d'urgence, en cas de rupture de conditionnement (au cours d'une intervention par exemple), il y a lieu :

- de s'équiper afin de se protéger contre les risques d'inhalation de poussières et de contact cutané,
- et de prendre les mesures d'hygiène adéquates (douche obligatoire, élimination ou nettoyage des équipements d'intervention systématique).

De même, certains déchets sont susceptibles de donner lieu à dégagement gazeux s'ils sont soumis à de fortes températures (au cours d'un incendie) ou au contact avec l'eau.

Les équipements recommandés, en cas de risque de contact avec les déchets (perte de conditionnement) sont :

- protection respiratoire efficace selon l'intervention (masque à poussière ou appareil d'intervention BG 4 ou appareil ARI pour le personnel SDIS si risque d'émission de gaz),
- combinaison jetable,
- gants,
- bottes.

Remarque : les appareils BG 4 ou ARI sont portés par du personnel formé.

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 305	Version I	CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES DEGAGEMENT DE GRISOU	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Fiche 305 : DEGAGEMENT DE GRISOU

Au fond :

On appelle "grisou" ou plus couramment "gaz", un gaz qui peut se dégager des terrains lors des phases d'abattage – creusement.

Ce gaz comprend essentiellement du méthane, mais aussi du gaz carbonique et des hydrocarbures saturés (éthane, propane, butane).

Le méthane est un gaz combustible qui peut brûler en présence d'air, ou exploser pour des teneurs comprises entre 6% et 16%.

Les travaux au fond restent classés épisodiquement grisouteux. Depuis le sinistre de septembre 2002, en l'absence de travaux d'abattage-creusement, les capteurs de grisou installés au fond n'ont pas détecté de dégagement de grisou.

Conformément à la réglementation :

- l'alimentation électrique des installations non de sécurité vis-à-vis du grisou et l'emploi des appareils à flamme, ne sont autorisés que dans les galeries et le puits qui constituent la zone franche des contours du puits Joseph.

Les limites de la zone franche sont matérialisées au fond par des panneaux "début et fin de zone franche".

- l'alimentation électrique des installations non de sécurité vis-à-vis du grisou est coupée automatiquement :

- ✓ en cas d'arrêt des ventilateurs Else (ES1 et ES2)

- ✓ si la teneur en grisou mesurée en limite de zone franche, dépasse 0.5%,

- ✓ dès lors qu'un chantier d'abattage ou de traçage sera situé à moins de 500 mètres de ces limites.

Se reporter aux instructions MDPA :

- instruction concernant la zone franche dans les contours du puits Joseph

- instruction concernant l'utilisation d'appareils à flamme ou produisant des étincelles au niveau du puits Joseph.

Numéro
305Version
ICHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES RISQUES
DEGAGEMENT DE GRISOUCréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11**Au jour :**

Le puits Else est un puits de retour d'air. Un périmètre de protection de 20m, centré sur le puits a été établi.

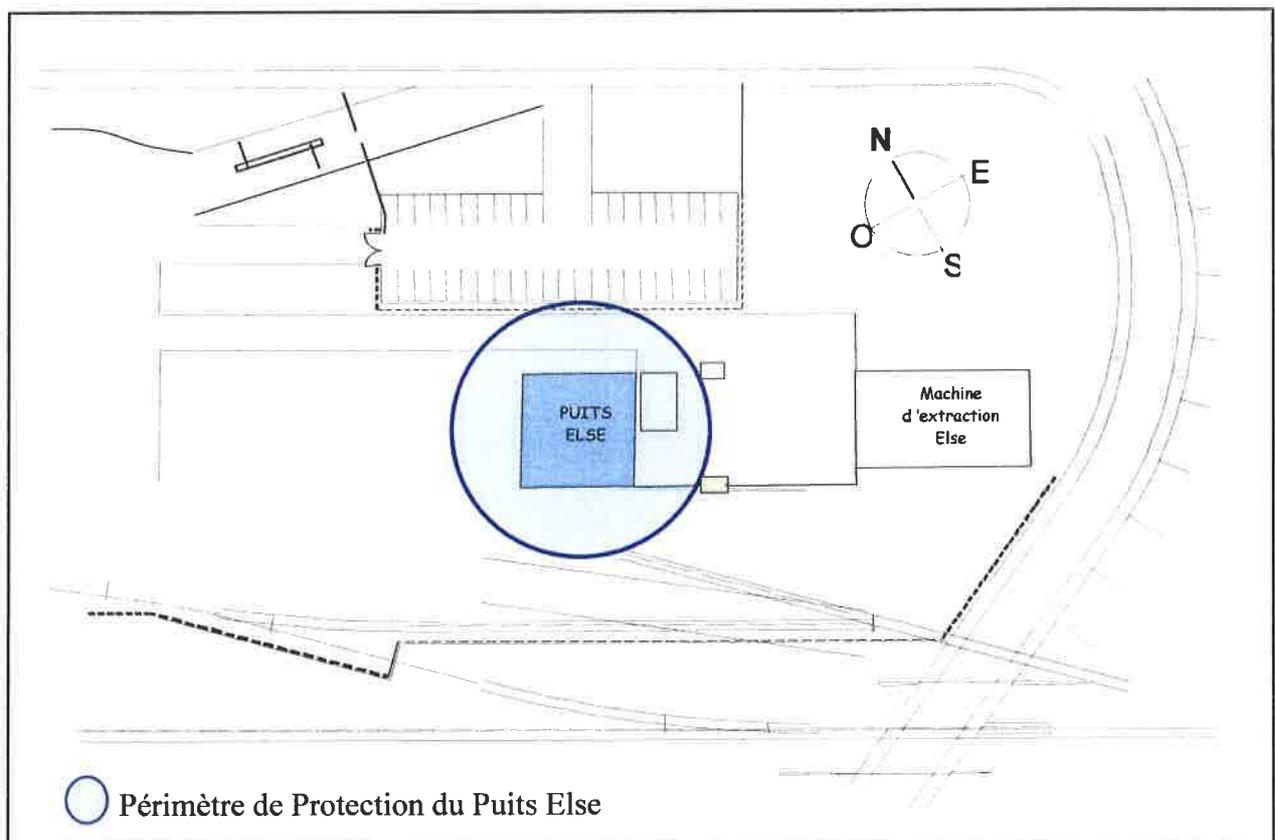
Ce périmètre est matérialisé par des bornes. Le balisage comporte par ailleurs :

- des panneaux signifiant l'interdiction de fumer à l'intérieur du périmètre
- des dispositifs d'alarme sonores (hurleurs) et lumineux (feux rouges clignotants).

L'alerte au gaz (à 1 et 2 %) dans le périmètre de protection, est donnée automatiquement par les grisomètres du retour d'air principal. Cette alerte est répercutée simultanément à la machine Joseph ainsi qu'à l'accueil StocaMine.

En cas d'alerte, on se reportera aux instructions MDPA :

- Instruction fixant les dispositions devant être prises en surface au voisinage du puits de retour d'air Else en cas de dégagement grisou.
- Instruction en cas d'alerte grisou avec mise en route des alarmes sonores et visuelles du périmètre de protection autour du bâtiment du puits Else.



SOMMAIRE

Ce chapitre présente le déroulement de l'alerte en cas de sinistre.

A noter : Une personne est présente 24h/24 – 7j/7 à l'accueil où sont reportées toutes les alarmes.

Fiche 401 :Sommaire

Fiche 402 :Schéma d'alerte : Incendie au fond

Fiche 403 :Schéma d'alerte : Incendie au jour

Fiche 404: Schéma d'alerte : Dégagement grisou

Fiche 405: Message type

Fiche 406 : Plan d'évacuation

SCHEMA D'ALERTE : INCENDIE AU FOND**MOYEN DE DETECTION :**

Stocamine dispose d'une centrale de détection de gaz qui analyse le retour d'air du stockage. Le fonctionnement détaillé de cette installation est décrit dans la procédure **ENV-PR-03 : Détection Incendie au fond** (disponible à l'accueil et chez les personnes d'astreinte).

Cette installation analyse différents gaz en continu et des alarmes se déclenchent à différents seuils :

Gaz analysé	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3
CO ₂	43 (2000 ppm)	55 (3000 ppm)	64 (4000 ppm)
NO (ppm)	20	40	60
SO ₂ (ppm)	2	4	6
O ₂ (%)	19	18	17
CO (ppm)	5	10	60

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALERTE :

En cas d'alerte, la personne présente à l'accueil prévient :

- le responsable présent pendant les heures ouvrées
- ou le responsable d'astreinte au 06.85.32.30.24

Elle reste en contact avec le responsable d'astreinte.

Le responsable présent ou d'astreinte procède sur place à un premier contrôle du bon fonctionnement de l'installation :

- présence de courant au niveau de la centrale et des enregistreurs,
- évolution des courbes (un pic peut être signe de dérive de capteur),
- test au niveau de la pompe avec un appareil de mesure portatif pour confirmer les valeurs obtenues.

Si ces tests mettent en évidence un défaut de l'installation, le responsable (d'astreinte) procède à la recherche de panne (voir procédure ENV-PR-03 : Détection incendie au fond).

Número
402

Version
I

CHAPITRE 4 : PLAN D'ALERTE
SCHEMA D'ALERTE

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11

TABLEAU DE DECISION POUR LE RESPONSABLE D'ASTREINTE

Gravité	Prévenir en interne	Prévenir en externe	Conduite à tenir
<p><u>Niveau 1 :</u> O2 ou NO ou SO2 ou CO ou CO2 > seuil 1 Ou O2 et NO > seuil 1 Ou O2 et SO2 > seuil 1 Ou NO et SO2 > seuil 1</p>	DGD	Ingénieur MDPA responsable des installations du fond	Contrôler l'installation (ENV-PR-03)
<p><u>Niveau 2 :</u> CO et CO2 > seuil 1 Ou CO ou CO2 > seuil 2 Ou Fumées Puits Else</p>	<p>DGD PDG Stocamine Personnel d'intervention</p>	<p>Ingénieur MDPA responsable des installations du fond <u>par téléphone.</u></p> <p><u>Et après contrôle</u> (si pas de défaut observé): SDIS Préfecture DREAL Délégué Mineur Mairie de Wittelsheim Président de la CLIS (Sous-Préfet) <u>par téléphone puis fax.</u></p>	<p>Contrôler l'installation (ENV-PR-03)</p> <p>Si pas de défaut observé, organiser une descente de reconnaissance au fond, avec l'Ingénieur MDPA responsable des installations fond (Voir <u>fiche 602</u> : Organisation des secours en cas d'incendie au fond)</p>
<u>Observations</u>	Coordonnées disponibles à l'accueil ,et dans le kit astreinte Stocamine		<u>ENV-PR-03 : Détection incendie au fond</u> , disponible à l'accueil

Nota : interprétations possibles de la variation des paramètres :

- augmentation des teneurs en CO et/ou CO2 (éventuellement couplé à une diminution de O2 et/ou augmentation en SO2 et NO) : **incendie**
- augmentation des teneurs en CO et/ou NO : circulation active d'engins
- diminution de la teneur en CO2 : conduite de prélèvement percée en entrée d'air
- perturbations légères de la teneur en O2 : conduite de prélèvement obturée ou percée

Numéro
403Version
ICHAPITRE 4 : PLAN D'ALERTE
SCHEMA D'ALERTE : INCENDIE AU JOURCréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11**SCHEMA D'ALERTE : INCENDIE AU JOUR****MOYEN DE DETECTION :**

Stocamine dispose d'une centrale de détection incendie en surface pour les locaux d'exploitation. Le fonctionnement détaillé de cette installation est décrit dans la documentation présente à l'accueil.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALERTE :

En cas d'alerte, la personne présente à l'accueil prévient :

- le responsable présent pendant les heures ouvrées
- ou le responsable d'astreinte au 06.85.32.30.24

Elle reste en contact avec le responsable d'astreinte.

TABLEAU DE DECISION POUR LE RESPONSABLE D'ASTREINTE

Gravité	Prévenir en interne	Prévenir en externe	Conduite à tenir
Niveau 1 : Déclenchement d'un détecteur sans observation de fumée			Repérer le capteur. Faire une visite de contrôle. Si défaut de l'installation, isoler le capteur.
Niveau 2 : (Déclenchement d'un détecteur et) présence de fumée ou feu	DGD PDG Stocamine Personnel d'intervention	Le SDIS au n° 18 Ingénieur MDPA responsable des installations du fond Délégué Mineur par téléphone Préfecture DREAL Mairie de Wittelsheim Président de la CLIS (Sous-Préfet) par téléphone puis fax.	Première intervention
Observations	Coordonnées disponibles à l'accueil et dans le kit astreinte Stocamine.		Documentation de la centrale disponible à l'accueil

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 404	Version I	CHAPITRE 4 : PLAN D'ALERTE SCHEMA D'ALERTE : DEGAGEMENT DE GRISOU	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

SCHEMA D'ALERTE : DEGAGEMENT DE GRISOU

MOYENS DE DETECTION :

Trois systèmes de capteurs de grisou permettent d'assurer la surveillance des installations vis-à-vis du risque grisou :

- les capteurs de protection de la zone franche Joseph (au fond) qui ont pour objectif de mettre en sécurité les installations électriques non ADF de la zone Franche:
 - . en cas d'arrêt des ventilateurs Else (ES1 et ES2).
 - si la teneur en grisou de l'atmosphère dépasse 0.5% (report d'alarme chez le machiniste Joseph et à l'accueil StocaMine)
- le capteur-déclencheur n°2 (si teneur > 2%) situé en amont aérage des ventilateurs Else (ES1 et ES2), déclenche une alarme sonore et visuelle du périmètre de protection du puits Else et coupe l'alimentation électrique au fond (report d'alarme chez le machiniste Joseph et à l'accueil StocaMine).
- le capteur n°6 présent dans le retour d'air du stockage RAT1 (information et enregistrement).

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALERTE :

En cas d'alerte, la personne présente à l'accueil prévient :

- le responsable présent pendant les heures ouvrées
- ou le responsable d'astreinte au 06.85.32.30.24

Elle reste en contact avec le responsable d'astreinte.

TABLEAU DE DECISION POUR LE RESPONSABLE D'ASTREINTE

Gravité	Prévenir en interne	Prévenir en externe	Conduite à tenir
Déclenchement de la zone Franche Joseph	DGD Resp. stockage ou adjoint	Ingénieur MDPA responsable des installations du fond Par téléphone.	Relever les teneurs pour chaque capteur sur l'écran de la centrale de télésurveillance. Rester en contact avec MDPA
Déclenchement du Périmètre de protection puits Else	DGD Personnes présentes au fond (par le préposé à l'accueil ou/et le machiniste ou/et le signaleur)	Ingénieur MDPA responsable des installations du fond par téléphone. <u>Si alerte confirmée à STOCAMINE,</u> Préfecture DREAL Président de la CLIS (Sous-Préfet) Mairie de Wittelsheim par téléphone puis fax.	Relever les teneurs pour chaque capteur sur l'écran de la centrale de télésurveillance. Rester en contact avec MDPA

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 405	Version I	CHAPITRE 4 : PLAN D'ALERTE MESSAGE TYPE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Message d'Alerte

<u>Expéditeur :</u>		
<u>StocaMine</u> Avenue Joseph Else 68370 WITTELSHEIM	<u>Correspondant :</u>	<u>Date et Heure :</u>
<u>Destinataires :</u>	<u>Numéro de téléphone :</u>	<u>Numéro de fax :</u>
SDIS (Pompiers)	18	03.89.30.12.50
Préfecture	03.89.29.20.00	03.89.29.23.57
DREAL	03.88.13.05.00	03.88.25.91.94
Sous-Préfecture de Thann	03.89.37.09.12	03.89.37.40.46
Mairie de Wittelsheim	03.89.57.77.47	03.89.57.79.18
Délégué Mineur	03.89.76.74.57 ou 06.12.95.92.10	-

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique, nous vous confirmons les éléments ci-après :

- **Nature et ampleur du sinistre :**

- **Produits éventuellement en cause :**

- **Nombre éventuel de blessés :**

- **Premières mesures prises :**

- **Mesures envisagées :**

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 501	Version D	CHAPITRE 5 : MOYENS DE SECOURS INTERNES SOMMAIRE	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/03	

Fiche 501 : SOMMAIRE

Ce chapitre présente les moyens de secours disponibles sur le site de Stocamine.

Fiche 501 : Sommaire

Fiche 502 : Moyens de lutte contre l'incendie (jour)

Fiche 503 : Moyens de lutte contre l'incendie (fond)

Fiche 504 : Moyens de secours aux blessés

Fiche 505 : Équipements de protection des intervenants

Fiche 506 : Moyens d'analyse de l'atmosphère

Fiche 507 : Moyens de communication

Fiche 502 : MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (JOUR)

MOYENS DE CIRCONSCRIPTION DU FEU :

Le bâtiment d'exploitation est séparé en 4 entités distinctes, par des sas offrant un degré coupe-feu de l'ordre de 2 heures.

De même des murs+portes coupe-feu permettent de protéger certaines zones à risques (voir plan).

DESENFUMAGE :

Tous les bâtiments sont dotés de trappes de désenfumage à commande manuelle.

MOYENS D'EXTINCTION :

Les moyens d'extinction disponibles sont :

- extincteurs de type eau pulvérisée ou CO2 ou poudre selon le risque présent dans la zone d'implantation,
- Robinet Incendie Armé dans les bâtiments d'exploitation
- Poteaux Incendie répartis sur le site
- Bac à sable

CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION :

Un système de vannes automatiques, couplées avec la détection incendie permet de collecter l'ensemble des eaux d'extinction dans le bassin de rétention de 1000 m3 (voir fiche 206). Ces vannes peuvent également être manœuvrées en manuel depuis l'accueil.

Numéro
502

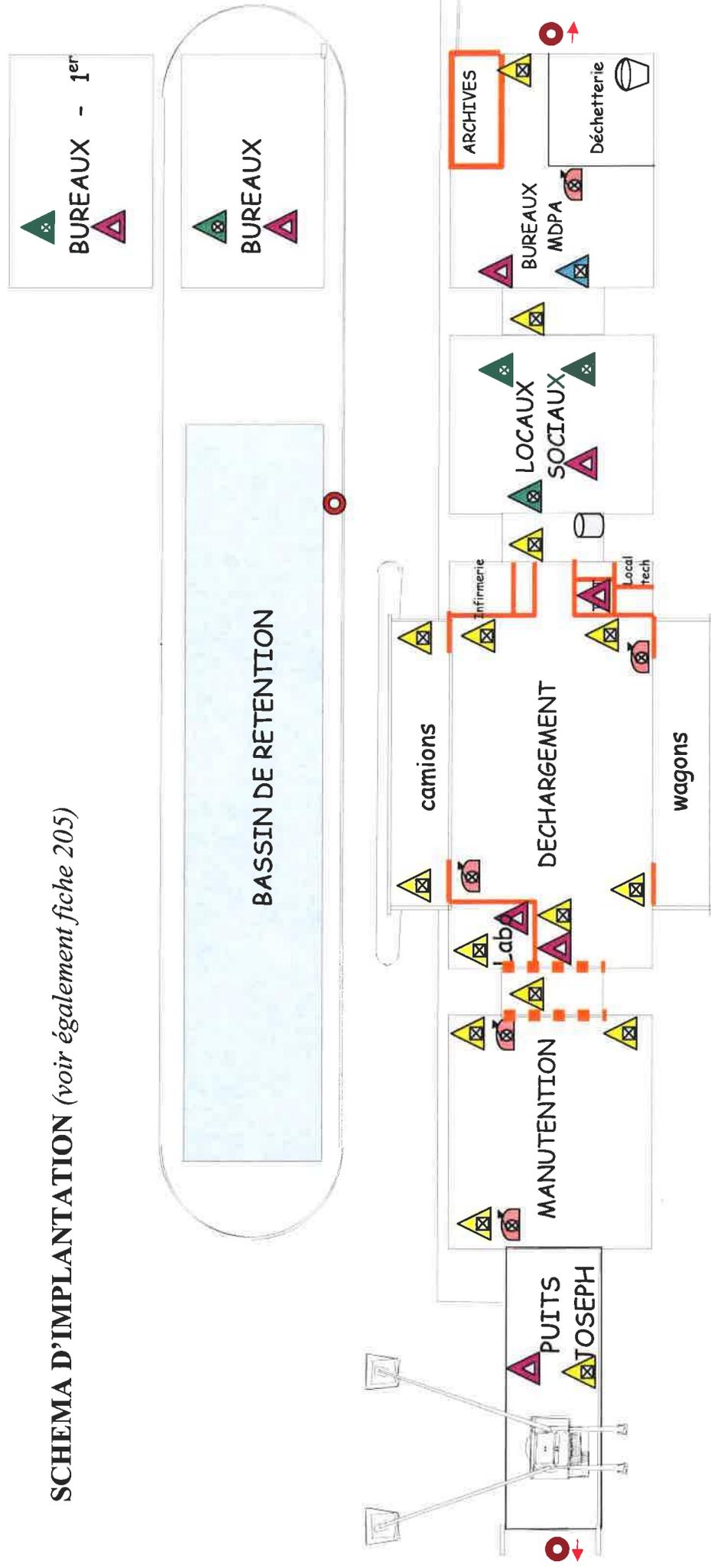
Version
I

CHAPITRE 5 : MOYENS DE SECOURS INTERNES
MOYENS D'INTERVENTION AU JOUR

Créé le : 22/05/00

Modifié le : 01/10/11

SCHEMA D'IMPLANTATION (voir également fiche 205)



Extincteur à poudre polyvalente – 6kg (16)

Extincteur à Eau Pulvérisée + additif – 6l (5)

Robinet Incendie Armé (5)

Extincteur CO2 – 2kg (8)

Bac de sable (1)

Appareil autosauveteur pour utilisation en mine (MSA)

Borne Incendie (3)

Portes Coupe-Feu à fermeture automatique

Murs Coupe-Feu

Fiche 503 : Moyens de Lutte contre l'Incendie (fond)

MOYENS D'EXTINCTION

Les moyens d'extinction sont :

- répartis dans les galeries et installations en fonction du risque incendie présent
- embarqués sur chaque engin de transport (extincteurs + coffret d'extinction incendie)

Les moyens d'extinction disponibles à Stocamine sont composés de :

- extincteurs à eau pulvérisée+additif
- extincteurs à poudre,
- camion citerne incendie,
- coffrets incendie, permettant de se connecter sur les conduites d'eau existantes dans le stockage.

MOYENS DE CONFINEMENT :

Les moyens de confinement ont pour objectif d'isoler l'arrivée d'air sur un incendie :

- Portes d'aéragé réparties sur les entrées et les retours d'air,
- Barrages d'urgence : permettent d'isoler les blocs de stockage, implantés dans AJ3T, AQ0T et AQ0D

Toute action sur l'aéragé est du domaine de compétence de l'ingénieur responsable des installations fond MDPA.

AUTRES MOYENS D'INTERVENTION :

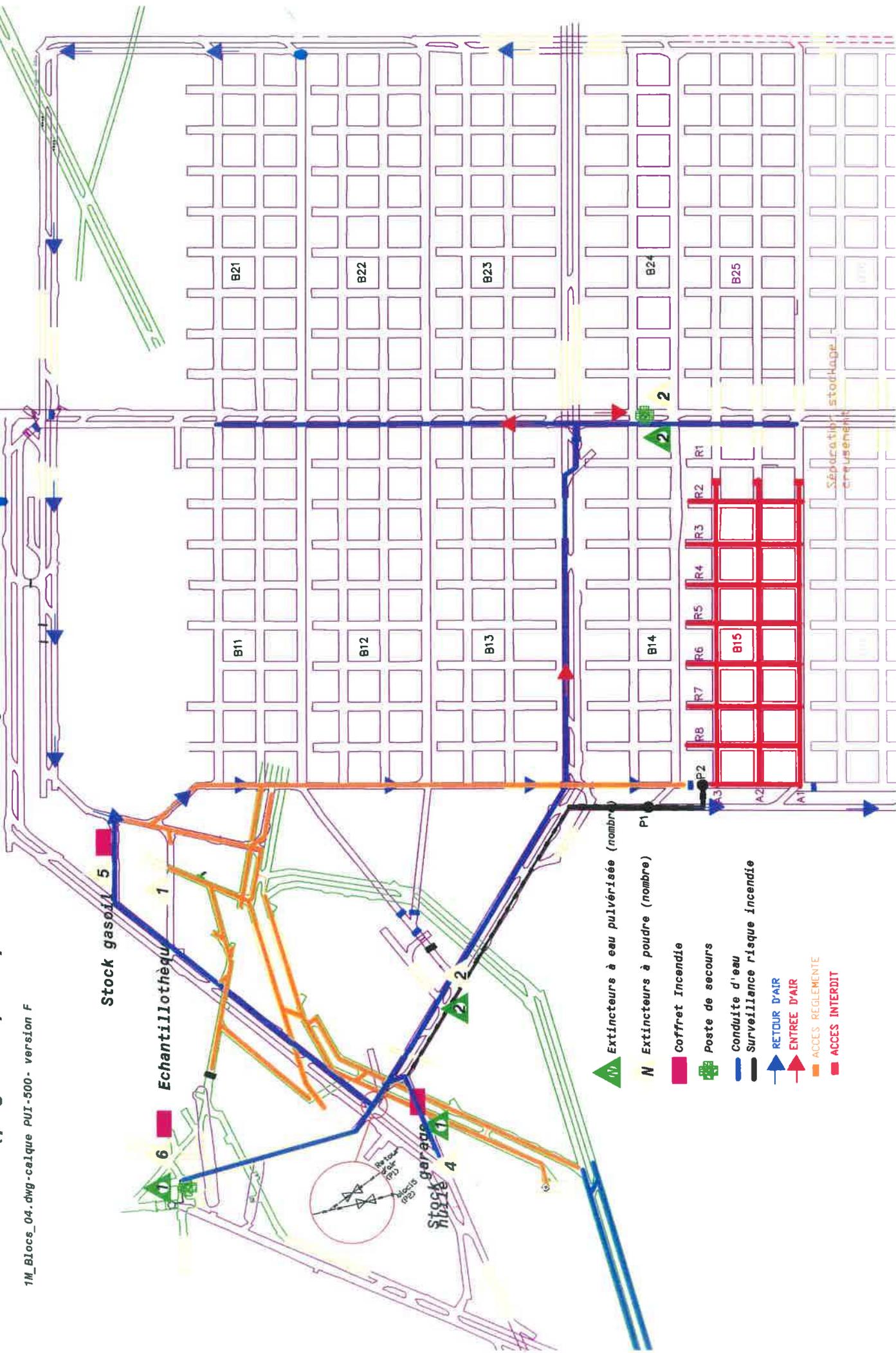
Lors de l'incendie du 10 septembre 2002, en complément du confinement de la zone sinistrée, des injections d'azote ont permis de réduire considérablement la teneur en oxygène de la zone et diminuer l'activité de l'incendie.

Les moyens internes peuvent être complétés par des équipements disponibles chez les intervenants externes.

PLAN D'URGENCE INTERNE

Fiche 503 (page 2/2): Implantation des moyens d'intervention au fond

1M_Blocs_04.dwg-calque PUI-500- version F



- Extingueurs à eau pulvérisée (nombre)
- Extincteurs à poudre (nombre) P1
- Coffret Incendie
- Poste de secours
- Conduite d'eau
- Surveillance risque incendie
- RETOUR D'AIR
- ENTREE D'AIR
- ACCES REGLMENTE
- ACCES INTERDIT

Fiche 504 : Moyens de secours aux blessés**AU FOND**

Des postes de secours (permettant d'assurer les premiers secours et l'évacuation d'un blessé) sont répartis en deux lieux dans le stockage (Recette fond Joseph et milieu blocs).

Ces postes sont composés de :

- 3 MSA SSR 90
- 1 brancard normal
- 1 matelas coquille
- 1 caisse de premiers secours

Contenu de la caisse 1^{er} secours :

- 1 flacon Mercryl
- 4 garrots
- 30 pansements type A avec housse
- 20 pansements fond avec housse
- 2 paquets coton cardé avec housse
- 100 bandes de gaze de 7 cm avec housse
- 100 bandes de gaze de 10 cm avec housse
- 2 couvertures en laine
- 5 jeux attelles rallongées
- 1 drap stérile avec tambour
- 5 paires de gants vinyles
- 3 sachets (plastiques) pour membres sectionnés

Ils peuvent être complétés par des moyens stockés en surface.

EN SURFACE

Stocamine dispose d'une infirmerie, permettant d'assurer les premiers secours.

Cette infirmerie comporte :

- 1 douche de sécurité
- 1 armoire à pharmacie équipée
- 1 marteau à réflexes
- 1 stéthoscope
- 1 tensiomètre électronique
- 1 brancard
- 1 trousse de secours
- 1 couverture de survie isotherme
- 1 couverture textile
- 1 appareil d'oxygénothérapie
- 1 DSA (Défibrillateur Semi Automatique)
- 1 matelas coquille

Un téléphone de secours est situé dans l'infirmerie (ligne directe vers l'extérieur).

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 505	Version I	CHAPITRE 5 : MOYENS DE SECOURS INTERNES ÉQUIPEMENT DES INTERVENANTS	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Fiche 505 : Équipement des intervenants

Des équipements à l'usage des sauveteurs sont disponibles sur le site de StocaMine. Ils permettent de constituer deux équipes de reconnaissance en vue de confirmer la présence d'un incendie au fond (en cas d'alarme donnée par la centrale de détection d'incendie + confirmation par le responsable d'astreinte).

Le matériel utilisable par les sauveteurs est stocké au poste de secours de la machine Joseph. Cet équipement permet une descente d'un premier groupe de reconnaissance ainsi que la constitution d'un deuxième groupe en attente au jour. Chaque sauveteur est équipé de :

- Appareil respiratoire de type BG4
- casque avec jugulaire
- vêtements de travail
- combinaison de protection de type Tyvek F
- bottes en caoutchouc
- gants en caoutchouc

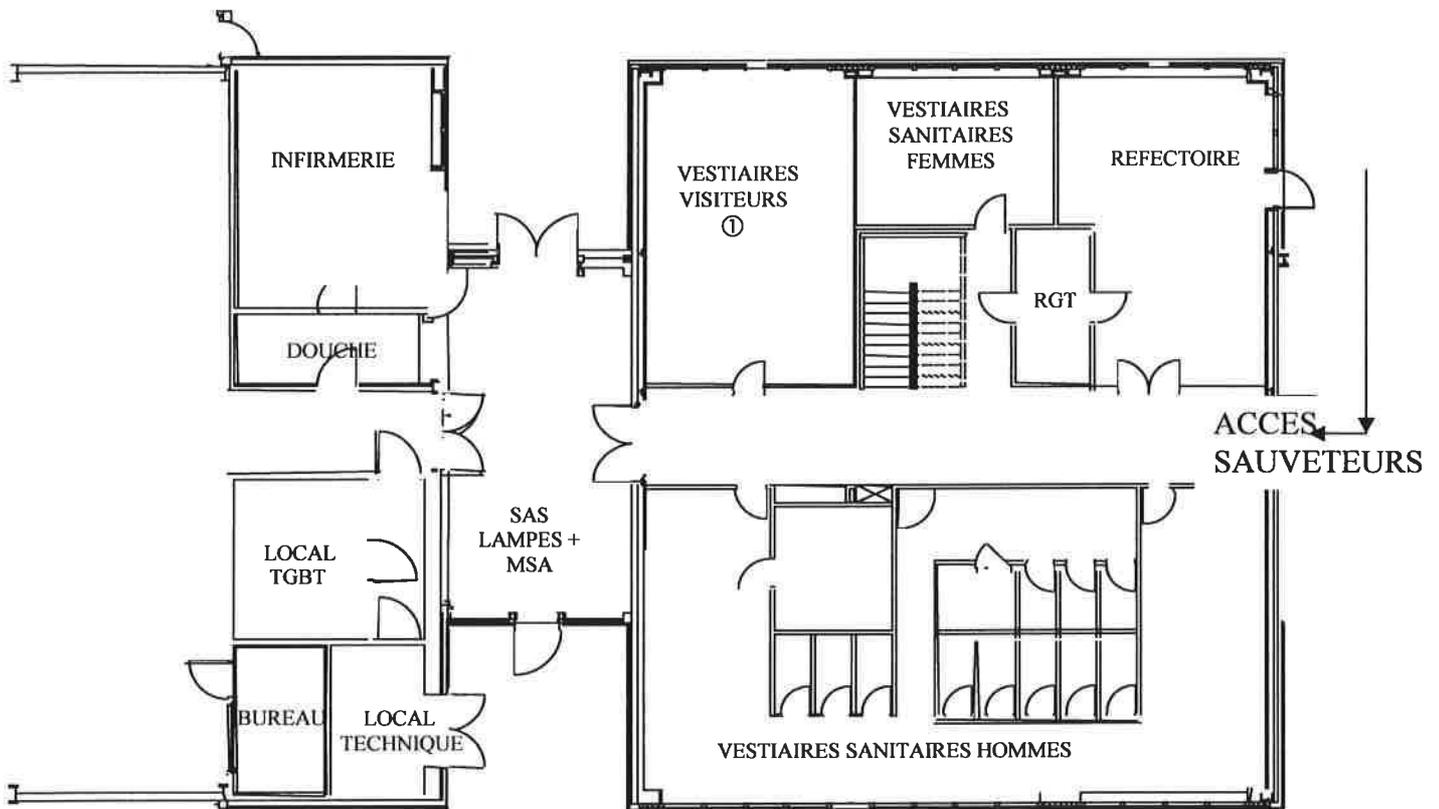
Locaux : Les personnels StocaMine, MDPA et Kopex utilisent leurs vestiaires respectifs. Le personnel du SDIS occupe les vestiaires "Visiteurs"(plan ①).

Après reconnaissance : Il est impératif de ne pas réintégrer les vestiaires avec des vêtements ayant été en contact avec les produits ou fumées présents lors de la reconnaissance au fond.

Numéro
505Version
ICHAPITRE 5 : MOYENS DE SECOURS INTERNES
ÉQUIPEMENT DES INTERVENANTSCréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11

PLAN DES INSTALLATIONS A L'USAGE DES SAUVETEURS

LOCAUX SOCIAUX



Numéro
506

Version
I

CHAPITRE 5 : MOYENS DE SECOURS INTERNES
MOYENS D'ANALYSE DE L'ATMOSPHERE

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11

Fiche 506 : Moyens d'analyse d'atmosphère

Les appareils de mesure d'atmosphère indiqués ci-dessous sont présents au laboratoire.

Nom gaz	Échelle de l'appareil	Type d'appareil	VLEP		Limite d'explosibilité dans l'air	
			VME	VLE ou VLECT	LIE	LES
H ₂ O	1 à 32 mg/l	Pompe Gastec	-	-	-	-
Hg	0,05 à 6 mg/m ³	Pompe Gastec	0,05mg/m ³	-	-	-
H ₂	0,5 à 2 vol. %	Pompe Gastec	-	-	4 vol. %	75 vol. %
H ₂ S	0.25 à 60 ppm	Pompe Gastec	5 ppm	10 ppm	4 vol. %	46 vol. %
H ₂ CN	2.5 à 60 ppm	Pompe Gastec	2 ppm	10 ppm	5,6 vol. %	40 vol. %
SO ₂	1 à 25 ppm	Pompe Gastec	2 ppm	5 ppm	-	-
	0 à 100 ppm	MiniWarn				
NO	2 à 100 ppm	Pompe Gastec	-	3 ppm	-	-
NO	0 à 200 ppm	MiniWarn	25 ppm	-	-	-
AsH ₃	0,04 à 1 ppm	Pompe Gastec	0,05 ppm	0,2 ppm	4,5 à 5.8vol. %	64 à 78 vol. %
NH ₃	0,5 à 10 vol. %	Pompe Gastec	0,001 vol. %	0,002 vol. %	15 vol. %	28 vol. %
	0 à 200 ppm	MiniWarn	10 ppm	20 ppm		
CO	5 à 700 ppm	Pompe Gastec	50 ppm	-	12,5 vol. % (inflammabilité)	74 vol. % (inflammabilité)
	0 à 500 ppm	MiniWarn				
CO ₂	0,5 à 10 vol. %	Pompe Gastec	0,5 vol. % 5000 ppm	-	-	-
	0 à 5 vol. %	MiniWarn				
O ₂	0 à 25 vol. %	MiniWarn	-	-	-	-
Explosivité	0 à 4.4 vol. % CH ₄	MiniWarn			5.30%	15%

VLEP : Valeur limite d'exposition professionnelle, **VME** : Valeur limite de moyenne d'exposition
VLE : valeur limite d'exposition, **VLECT** : Valeur limite d'exposition à court terme
LIE : Valeur limite inférieure d'explosibilité, **LES** : Valeur supérieure d'explosibilité

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 507	Version I	CHAPITRE 5 : MOYENS DE SECOURS INTERNES MOYENS DE COMMUNICATION	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Fiche 507: Moyens de communication

En surface,

Un réseau téléphonique est en place. Une armoire de brassage située dans le local informatique (bureaux-1^{er} étage) permet de modifier les attributions des postes téléphoniques Stocamine.

Une ligne téléphonique de secours existe à l'infirmerie (ligne directe vers l'extérieur)

Au fond,

Un réseau téléphonique et une liaison généphone recette jour/recette fond/puits existent ; ils permettent la communication entre différents lieux du stockage et les installations Stocamine de surface. Les communications externes sont possibles.

Numéro
601Version
DCHAPITRE 6 : ORGANISATION DES SECOURS
SOMMAIRECréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/09/03**Fiche 601 :SOMMAIRE**

Fiche 601 : Sommaire

Fiche 602 : Organisation des secours : Incendie au fond

Fiche 603 : Organisation des secours : Incendie au jour

Fiche 604 : Personnel STOCAMINE : tableau de compétences

Numéro
602**Version**
I**CHAPITRE 6 : ORGANISATION DES SECOURS**
INCENDIE AU FOND**Créé le : 22/05/00**
Modifié le : 01/10/11**Fiche 602 : ORGANISATION DES SECOURS – INCENDIE AU FOND****1- RECONNAISSANCE :**

OBJECTIF : Localiser l'incendie, en suivant un parcours à définir avant la descente, en cas d'alerte incendie donnée par la centrale Oldham, (telle que décrit dans la fiche 402 : schéma d'alerte incendie au fond).

Composition de l'équipe:

- 1 machiniste
- 2 signaleurs
- 5 intervenants

1 équipe de réserve en attente au jour composé de 5 intervenants

Rôles :

Machiniste : Contrôler le circuit de grisométrie

Signaleur fond: Assurer la communication entre le jour et le fond

Intervenants : Effectuer le parcours de reconnaissance (garage, local échantillons, stock gasoil, retour d'air) ainsi que procéder à la fermetures des portes sur instruction de l'intervenant MDPA responsable de l'aérage.

Equipement du personnel intervenant :

- 1 généphone
- EPI de type Tyvek pour tous les intervenants
- appareil respiratoire à circuit fermé de type BG4 pour tous les intervenants
- appareil de détection de gaz

Le personnel est habilité au port de l'appareil BG4, et est titulaire du diplôme de SST

MOYENS DISPONIBLES :**Internes :**

- sauveteurs
- local sauveteurs
- EPI
- engins de transport du personnel fond
- appareils de détection de gaz

MDPA :

- sauveteurs

Numéro
602**Version**
I**CHAPITRE 6 : ORGANISATION DES SECOURS**
INCENDIE AU FOND**Créé le : 22/05/00**
Modifié le : 01/10/11

2- INTERVENTION : Une intervention au fond nécessite la mise place rapide des cellules détaillées page suivante :

STRATEGIES D'INTERVENTION : Des équipes mixtes de sauveteurs (MDPA/StocaMine, Kopex, SDIS) sont constituées en vue d'intervention au fond. Deux moyens d'intervention sont retenus et seront adaptés à chaque situation.

Confinement :

- moyens internes
 - trappes du puits
 - barrages souples
 - barrages d'urgence
 - portes d'aérage
- moyens externes
 - actions sur l'aérage

Extinction:

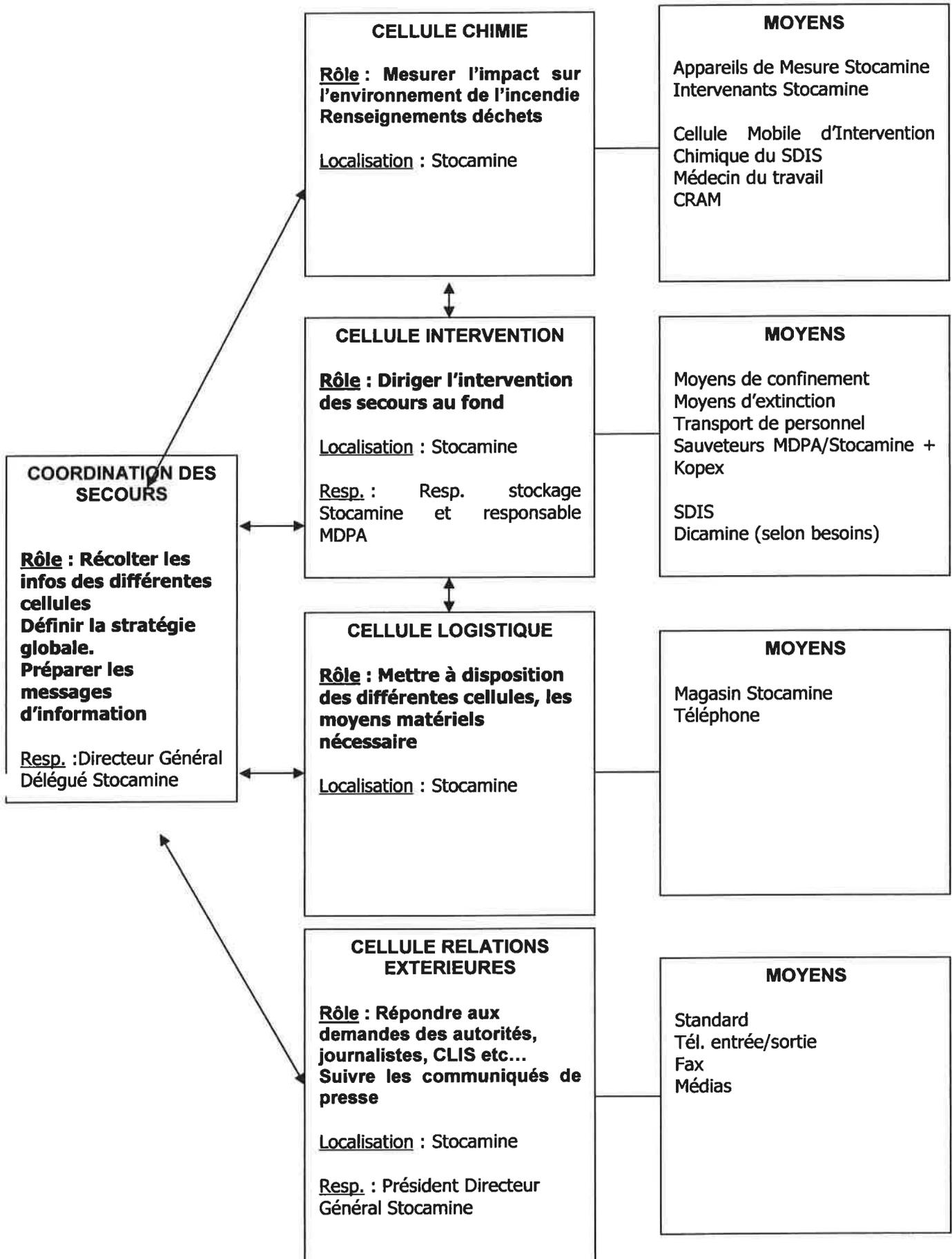
- extincteurs
- réseau d'eau du fond
- moyens mécaniques (sel)
- injection d'azote...

Numéro
602

Version
I

CHAPITRE 6 : ORGANISATION DES SECOURS
INCENDIE AU FOND

Créé le : 22/05/00
Modifié le : 01/10/11

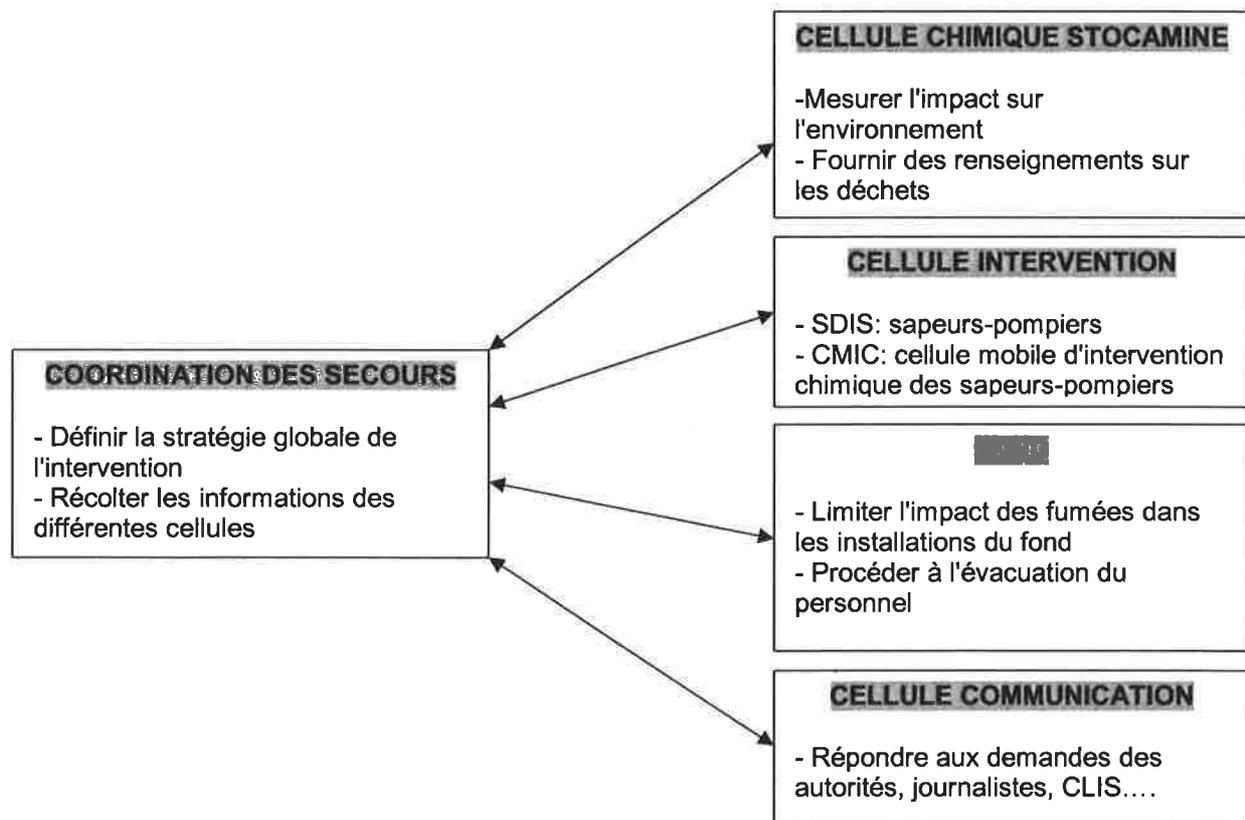


Fiche 603 : ORGANISATION DES SECOURS – INCENDIE AU JOUR**1- PREMIERE INTERVENTION :**

- Pendant les heures de présence du personnel, il est possible d'activer une équipe de 1^{ère} intervention capable d'intervenir rapidement (extincteurs, RIA...)
- En dehors des heures ouvrées (absence de personnel StocaMine), l'alerte s'effectue comme décrite sur la fiche 403.
- Les moyens internes en matière de lutte contre l'incendie sont définis dans la fiche 504
- Lors d'un déclenchement d'un détecteur incendie, le basculement des vannes incendie s'effectue de manière automatique, il est cependant nécessaire de vérifier le positionnement de ces vannes (collecte des eaux d'incendie dans le bassin fiche 206)
- Actionner un arrêt d'urgence électrique (fiche 204)

2- DEUXIEME INTERVENTION :

- La 2^{ème} intervention est assurée par les secours extérieurs (SDIS) qui sont avertis selon la fiche 403



Numéro 604	Version I	CHAPITRE 6 : PERSONNEL STOCAMINE TABLEAU DE COMPETENCES	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11
----------------------	---------------------	--	---

Nom	Prénom	Téléphone (accueil + kit astreinte)	Conducteur fond	Habilitation électrique (1)	Signaleur	Machiniste	Sauveteur fond	Sauveteur secouriste du travail SST	Analyses d'atmosphère par le laboratoire	Communication Téléphone
BRETA	Pierre	03.89.55.21.12	X		X		X	X		
DRENDEL	Gilles	03.89.57.76.28					X	X		X
DUDEK	Philippe	03.89.52.46.07	X		X					
ELO	Etienne	09 53 59 35 59						X		
HAEGELIN	Hubert	03.89.74.19.87	X	X	X		X	X		
HECHT	Jean-Pierre	03.89.57.73.51	X		X		X	X		
HICKENBICK	René	03.89.48.28.75	X				X	X		
LOYSON	Marc	03.89.55.21.24	X		X	X				
MERZOUK	Malik	06.61.09.15.75			X					
NOYON	Claude	03.89.57.55.21						X		
PERRIER	Gérard	03.89.55.50.27			X	X				
PETER	Thierry	03.89.55.26.89	X	X	X					
SKRABER	Patrick	03.69.19.10.70	X	X						
TSCHAEGLÉ	Catherine	03.89.55.47.76								X
VONFELT	Eric	06.66.78.37.19			X	X				
ZIMMERMANN	Eric	03.89.48.86.13	X	X	X	X		X		

(1) Les électriciens MDP A et KOPEX habilités sont susceptibles d'intervenir sur les installations électriques StocaMine.

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 701	Version D	CHAPITRE 7 : /	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/09/03	

CHAPITRE 7 : SUPPRIME

Numéro
801Version
DCHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES
SOMMAIRECréé le : 22/05/00
Modifié le : 01/09/03**Fiche 801 : SOMMAIRE**

Fiche 801 : Sommaire

Fiche 802 : Incendie au jour

Fiche 803 : Incendie au fond

Fiche 804 : Epandage de déchet

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 2
Numéro 802	Version I	CHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Fiche 802 : Incendie au jour

Ce document est destiné au personnel d'intervention (fiche 605)

AVERTISSEMENT :

Le conditionnement des déchets est une barrière qui permet d'éviter le contact direct avec ces produits. Il faut, lors de toute intervention, veiller à conserver l'intégrité de ce conditionnement.

SCENARIO RETENU DANS L'ETUDE DES DANGERS

INCENDIE D'UN CAMION CHARGE DE DECHETS :

L'incendie a lieu au niveau du quai de déchargement des camions à proximité du stockage « jour » des déchets. Il a pour source un incendie au niveau du camion, et entraînerait l'émission de particules finement divisées provenant des déchets exposés à la chaleur.

MOYENS DISPONIBLES :

- Robinets Incendie Armés
- Extincteurs à poudre et à eau
- Poteaux incendie

ALERTE ET ALARME :

L'alarme peut être déclenchée automatiquement dans les bâtiments « déchargement » (y compris laboratoire), « manutention » et « stockage matériel » (y compris la déchetterie) par le système de détection automatique.

Elle peut être également déclenchée de façon manuelle, par les boîtiers brise-glace, par toute personne témoin d'un départ d'incendie.

Une pré-alarme est tout d'abord reportée en local au niveau du poste de l'accueil. Au bout de 3 minutes, le déclenchement des sirènes et l'évacuation des locaux a lieu.

Le point de rassemblement est situé à l'entrée du site. Le préposé à l'accueil est chargé du regroupement et de la comptabilisation du personnel

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 2 sur 2
Numéro 802	Version I	CHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES	Créé le : 22/05/00	Modifié le : 01/10/11

PREMIERE INTERVENTION :

1. Dès que l'incendie est constaté, prévenir ou faire prévenir l'accueil n°8400
2. Procéder à l'extinction en utilisant dans l'ordre :
 - les extincteurs
 - les robinets Incendie Armés

Si l'incendie n'est pas maîtrisé dans les 3 premières minutes, prévenir ou faire prévenir l'accueil qui déclenchera la procédure d'alerte et l'évacuation des locaux.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

La lutte contre l'incendie sera organisée avec les services d'incendie et de secours (pompiers de Wittelsheim et de Mulhouse).

1. Vérifier que la position des vannes du bassin permet de diriger les eaux d'extinction vers celui-ci.
2. Actionner les trappes de désenfumage
3. Analyser la situation :
 - Recherche de la quantité et de la nature des produits pouvant être exposés à la chaleur (étiquetage et/ou FID)
 - Déterminer la zone polluée par les fumées et prévoir leur déplacement (type de produit pouvant être émis et sens du vent)
4. Se protéger : port d'un Appareil respiratoire obligatoire pour intervenir sur un feu mettant en cause des déchets.
5. Etablir un périmètre de sécurité.
6. Procéder à l'extinction.

FIN DU SINISTRE :

- Vérifier la tenue des bâtiments avant d'y pénétrer
- Réaliser un contrôle d'atmosphère pour s'assurer que l'échauffement des déchets n'a pas entraîné de dégazage
- Contrôler l'état des fûts et des big bags, gonflement, état des palettes...)

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 4
Numéro 803	Version I	CHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

Fiche 803 : Incendie au fond

AVERTISSEMENT :

Le conditionnement des déchets est une barrière qui permet d'éviter le contact direct avec ces produits. Il faut, lors de toute intervention, veiller à conserver l'intégrité de ce conditionnement.

Aucun véhicule sur piste Stocamine n'est présent dans la zone de stockage en dehors des heures d'activité. Ils sont stationnés dans une recoupe située au pied du travers bancs Tb 0, et au garage.

SCENARIOS RETENUS DANS L'ETUDE DES DANGERS :

INCENDIE D'UN VEHICULE DANS LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS :

Les conséquences d'un tel scénario ont été étudiées dans l'Etude des dangers de Stocamine :

- échauffement des colis situés à proximité de l'engin sinistré
- dégagement gazeux potentiel de produits toxiques
- généralisation du sinistre après échauffement et inflammation des palettes.
- émission dans l'atmosphère des fumées issues de la combustion par le circuit de retour d'air du puits Else.

INCENDIE D'UN VEHICULE AU NIVEAU DE LA RECETTE FOND JOSEPH :

La recette fond du puits Joseph est considérée comme *partie commune* dans les conventions liant MDPA et Stocamine.

Le puits Joseph est l'entrée d'air générale du stockage et des galeries MDPA. Les fumées se propagent dans le stockage et dans les galeries MDPA.

INCENDIE DANS LE STOCKAGE GASOIL (VOIR FICHE 303 PAGE1/2)

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 2 sur 4
Numéro 803	Version I	CHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

PRINCIPE DE L'AERAGE

Les blocs StocaMine sont aérés par l'air venant du puits Joseph par le TB0, puis par les voies AQ0 T, AQ1 T, AJ1 T et AJ1 D.

Le retour d'air s'effectue par les voies allée 1 bloc 25, RAS2, RAJ2D, RAJ1D, RAS1, RAT1, puis Else Sud T et D en direction du puits Else (puits de retour d'air).

PREMIERE INTERVENTION :

Dès que l'incendie est constaté, procéder à l'extinction avec les moyens disponibles à proximité (voir fiche 503):

- extincteurs à eau pulvérisée+additif
- extincteurs à poudre,
- coffrets incendie, permettant de se connecter sur les conduites d'eau existant dans le stockage,
- conduites d'eau (voir implantation sur plan)

Eloigner si possible l'engin des déchets pouvant être situés à proximité.

Si l'incendie n'est pas maîtrisé immédiatement, prévenir ou faire prévenir l'accueil qui déclenchera la procédure d'alerte.

ALERTE ET ALARME :

L'alerte est transmise par téléphone à la recette fond (**6977 ou 8546**).

Le préposé à la recette fond informe l'accueil (**8400**) qui diffusera l'alerte selon la fiche 402 du PUI.

RASSEMBLEMENT ET EVACUATION

- Le point de rassemblement du personnel est localisé au niveau de la recette fond du puits Joseph.
- Le responsable chargé du regroupement du personnel (Fiche 406), s'assure de la présence de celui-ci et des visiteurs éventuels.
- Le personnel qui n'intervient pas pour lutter contre le sinistre, évacue le fond sous la surveillance d'un responsable Stocamine.

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 3 sur 4
Numéro 803	Version I	CHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/10/11	

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Veiller à se placer toujours en amont de l'incendie du point de vue de l'aérage.
Dès que l'incendie est déclaré, prendre son appareil autosauveteur.**

Incendie d'un véhicule dans la zone de stockage des déchets :

Mettre sous eau le réseau incendie (vanne située à la recette fond Joseph)

Après avoir donné l'alarme,

- Le personnel disponible au fond rejoint le lieu de l'incendie afin de soutenir l'intervention.
- Si nécessaire, éloigner l'engin sinistré des déchets stockés avec un autre engin (les chaînes de traction sont disponibles au magasin du garage)
- Récupérer les extincteurs situés au poste de secours milieu bloc et dans AQ1 T.
- Se brancher sur la conduite d'eau située dans AJ1 T à l'aide du coffret d'extinction (un tuyau d'eau se trouve en réserve au poste de secours milieu bloc).
- Procéder à l'extinction.

Après évacuation,

Le personnel fond est chargé de fermer les portes d'aérage (entrée d'air du stockage)

- Au pied du travers-bancs Tb0
- Dans JOS T
- Dans AQ1 D

Incendie d'un véhicule au niveau de la recette fond Joseph :

Moyens disponibles à proximité :

- Conduite d'eau sous pression
- Extincteurs disponibles à la recette fond.

Après avoir donné l'alarme,

- Procéder à l'extinction.

Rappel :

En cas d'incendie, les manœuvres d'arrêt ou de redémarrage des ventilateurs Else ES1 et ES2 sont du strict ressort de l'ingénieur responsable des installations fond des MDPA.

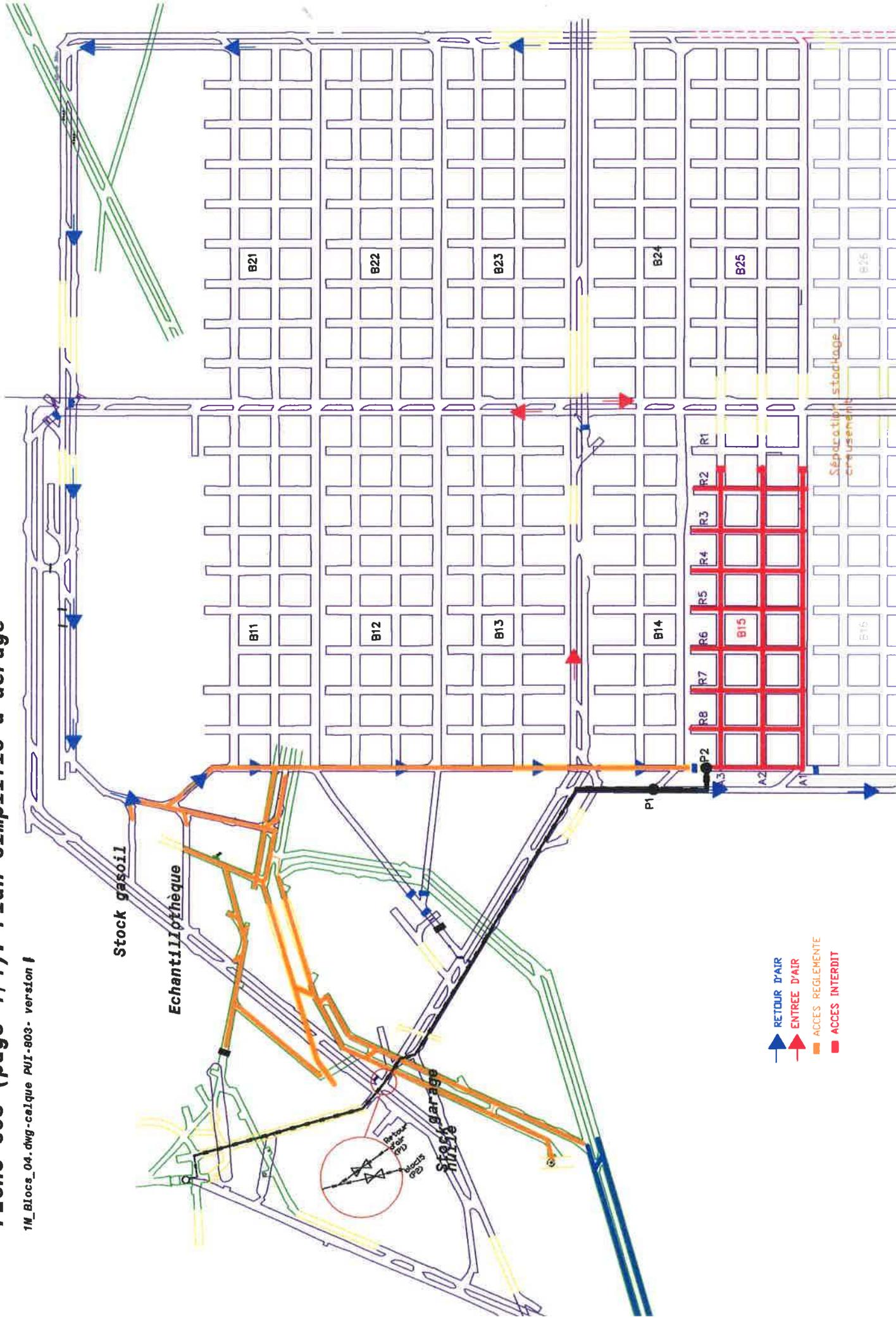
FIN DU SINISTRE

- Vérifier la tenue des galeries avant de pénétrer dans la zone.
- Réaliser un contrôle d'atmosphère pour s'assurer que l'échauffement des déchets n'a pas entraîné de dégagement gazeux et contrôler le conditionnement (état des fûts et bigbags, gonflement, état des palettes...)

PLAN D'URGENCE INTE..NE

Fiche 803 (page 4/4): Plan simplifié d'aérag

1M_Blocs_04.dwg-calque PUI-803- version I



- RETOUR D'AIR
- ENTREE D'AIR
- ACCES REGLEMENTE
- ACCES INTERDIT

StocaMine		PLAN D'URGENCE INTERNE		Page 1 sur 1
Numéro 804	Version G	CHAPITRE 8 : FICHES REFLEXES	Créé le : 22/05/00 Modifié le : 01/01/08	

Fiche 804 : Epanchage de déchet

AVERTISSEMENT :

Les déchets peuvent être toxiques. Il faut éviter autant que possible le contact direct avec ces produits

MOYENS DISPONIBLES :

- Gants
- Appareil respiratoire ou masque filtrant
- Appareils de contrôle d'atmosphère
- Container ou big bag
- Pelle
- Pour amiante : combinaison jetable

MESURES IMMEDIATES :

1. Dès que l'incident est constaté, prévenir l'accueil au **8400**
2. Baliser la zone. Dans le cas de produits amiantés (Classe E13), le personnel s'équipera immédiatement de masques et combinaisons jetables adaptés et installera une bâche sur le contenant percé et le produit répandu.
3. Le personnel chargé de la récupération revêt les équipements définis à cet effet. Pour les produits amiantés, s'équiper de combinaisons jetables et masques à cartouches filtrantes.
4. L'ensemble contenant percé et produit est placé dans un container ou un bigbag (prendre des big bags « amiante » pour les produit amiantés) à l'aide d'une pelle.
5. En cas de besoin, le sol est gratté sur quelques centimètres et la terre polluée est placée dans le container,
6. Dans le cas de l'amiante le personnel chargé du nettoyage , passe sous la douche de sécurité **avant** d'enlever les combinaisons jetables qui seront éliminées comme les déchets récupérés.
7. Un descriptif de l'accident est rédigé
8. Le container est envoyé dans un centre de reconditionnement agréé pour mise en condition du déchet. Il y est joint le descriptif de l'accident